



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 105
Action de la France en Europe et dans le monde



PROGRAMME 105
Action de la France en Europe et dans le monde

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Frédéric MONDOLONI

Directeur général des affaires politiques et de sécurité

Responsable du programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

En 2023, doté à hauteur de 2,084 Mds€, dont 774,7 M€ consacrés à la rémunération, le programme 105 a réuni 64 % des crédits et 66 % des emplois de la mission AEE, soit une part majeure des moyens dévolus au MEAE pour conduire l'action extérieure de la France.

Sous l'autorité du directeur général des affaires politiques et de sécurité, ces moyens ont été mis au service des trois objectifs assignés au programme : « renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français », « promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe » et « assurer un service diplomatique efficient et de qualité ».

Dans un contexte international de multiplication des crises, marqué notamment par la poursuite de la guerre en Ukraine et les crises au Sahel et au Moyen-Orient, les moyens du programme 105 ont été mobilisés pour mettre en œuvre l'engagement de la France en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, du multilatéralisme et du renforcement de l'Europe.

I - Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

La guerre d'agression russe contre l'Ukraine a continué de mobiliser le ministère. Inscrite dans la durée, elle constitue une rupture stratégique fondamentale pour la France et pour tout le continent européen et affecte de nombreux secteurs d'activité.

Ainsi, le soutien résolu de la France à l'Ukraine a été réaffirmé au travers des canaux multilatéraux, notamment la Facilité européenne de paix, l'OTAN, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), mais aussi par la coopération bilatérale en matière de sécurité et de défense.

En parallèle, la France a continué d'œuvrer activement à la recherche de solutions politiques à plusieurs crises graves et au renforcement de partenariats et de dialogues multilatéraux contribuant à la stabilité et à la sécurité internationales. Ces actions, qui sont détaillées dans le présent rapport, concernent les conséquences régionales du conflit israélo-palestinien, les multiples crises sur le dossier iranien, ainsi que la dégradation politique, sécuritaire et humanitaire au Sahel, au Soudan ou en Haïti.

Le ministère a renforcé les moyens de la direction de la communication et de la presse et mis en œuvre une stratégie de communication publique pour lutter contre la désinformation et le développement du discours antifrançais, notamment sur les réseaux sociaux et en particulier en Afrique.

Le MEAE a maintenu son fort engagement dans les questions stratégiques et de sécurité, notamment à travers notre positionnement au sein de l'Alliance atlantique, notre participation à l'Europe de la défense, l'accompagnement politico-diplomatique de nos opérations militaires extérieures, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la maîtrise des armements, la sécurité des activités dans l'espace, la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, ainsi que la lutte contre les drogues et les conduites addictives. La direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) a poursuivi le renforcement de son réseau d'écoles nationales à vocation régionale (ENVR) et la diversification de ses partenariats et de ses actions de coopération.

Enfin, des efforts importants ont été déployés pour les opérations d'évacuation qui ont permis le rapatriement de nos ressortissants au Soudan, au Burkina Faso, au Niger, en Israël et à Gaza.

II - Promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe

Le contexte d'instabilité géopolitique a nécessité des efforts supplémentaires pour que la France assure son rôle de puissance d'équilibre en continuant de défendre un multilatéralisme efficace face aux défis globaux.

Dans un contexte marqué par la baisse, dans la période précédente, de notre rang parmi les contributeurs au titre des contributions obligatoires, l'effort impulsé en 2020 d'augmentation du volume des contributions internationales volontaires financées sur le P105 a été poursuivi et a permis de conforter l'influence de la France au sein du système multilatéral. Le programme 105 a ainsi contribué en 2023 au financement et aux projets de 95 organisations internationales et européennes, opérations de maintien de la paix et autres instruments internationaux.

Ces contributions dites volontaires, mais qui sont parfois très contraintes, traduisent la volonté française de continuer, face à des partenaires offensifs, d'être un acteur de premier plan d'un système multilatéral efficient, engagé en faveur de la préservation de la stabilité et de la coopération internationales et participant activement au traitement des questions globales (sécurité, environnement, commerce, énergie, climat...). En 2023, cet effort a notamment porté sur notre contribution à l'OTAN, au Conseil de l'Europe, à la mission multilatérale de soutien sécuritaire en Haïti (MMAS) et au Bureau de l'OMS en Territoires palestiniens occupés.

Elles ont également permis le positionnement de nos candidats et de nos orientations stratégiques au centre des actions de l'ONU et d'autres institutions clefs, ainsi que la montée en puissance du dispositif des Jeunes Experts Associés (JEA), pour accroître la présence française dans les organisations internationales.

III - Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

L'année 2023 a été marquée par le début de la mise en œuvre de l'Agenda de la transformation, adoptés à la suite des états généraux de la diplomatie et du discours du président de la République lors de sa visite au Quai d'Orsay le 16 mars 2023.

En 2023, le MEAE a ainsi accéléré la déclinaison sur le terrain de sa stratégie pluriannuelle de transformation numérique, engagée depuis 2020, qui vise à mettre le numérique au service des missions régaliennes du ministère, des usagers via le développement des démarches en ligne, ainsi que des agents du ministère (outils de mobilité, applications métiers internes). En outre, un effort particulier est porté vers le renforcement de sécurité des systèmes informatiques dans un contexte de recrudescence des cyberattaques contre le ministère.

Le MEAE conduit une politique immobilière dynamique dans 170 pays, regroupant plus de 2 000 bâtiments, reposant sur les orientations fixées par la Ministre et avec pour objectif d'offrir un environnement de travail adapté aux agents et aux missions d'accueil des communautés françaises partout dans le monde. Dix-huit chantiers ont été livrés en 2023, malgré les contraintes sanitaires et sécuritaires, parmi lesquels la construction de l'ambassade à Séoul et la relocalisation de l'ambassade à Libreville. Cette politique immobilière s'est articulée avec la poursuite de la mise en œuvre du plan de sécurisation des emprises diplomatiques, dans un contexte de dégradation sécuritaire.

2023 a été l'année du retour complet à la normale, s'agissant de l'activité des postes diplomatiques et consulaires. Les ambassades et les consulats ont également connu une année caractérisée par la poursuite ou le surgissement de conflits, tensions ou crises, avec des répercussions sur le plan budgétaire : outre la guerre en Ukraine, les crises au Mali et au Soudan survenues en 2022 et dont les effets se sont poursuivis, notre réseau a connu des crises au Niger, au Burkina Faso ainsi qu'en Israël et dans les Territoires palestiniens.

S'agissant des déplacements, et après une année 2022 marquée par une hausse de la consommation consécutive à la réouverture des frontières, le rythme a suivi celui des tensions ou crises, avec des répercussions immédiates sur les missions des services et dans les postes diplomatiques et consulaires, parfois nécessairement organisées en urgence. Le ministère prend cependant soin de ne programmer, pour la maîtrise des dépenses mais aussi par souci de sobriété énergétique, que les missions strictement nécessaires.

Les défis qu'ont constitués en 2023 la guerre en Ukraine, l'inflation mondiale et de multiples crises aux conséquences régionales et internationales ont impacté l'exécution du programme 105. Le renforcement en 2023 des moyens du programme est venu en soutien d'une diplomatie influente, efficace et réactive.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

INDICATEUR 1.1 : Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

INDICATEUR 1.2 : Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

OBJECTIF 2 : Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

INDICATEUR 2.1 : Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

INDICATEUR 2.2 : Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

INDICATEUR 2.3 : Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

OBJECTIF 3 : Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

INDICATEUR 3.1 : Efficience de la gestion immobilière

INDICATEUR 3.2 : Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

INDICATEUR 3.3 : Efficience de la fonction achat

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

INDICATEUR

1.1 – Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense	%	90	91	94	94	cible atteinte	94
Coût unitaire des formations par élève	€	Non déterminé	4200	4 750	4 750	cible atteinte	4 750
Part de femmes participant aux formations	%	Non déterminé	7	7,4	8	cible atteinte	7,8

Commentaires techniques

Source des données : Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.1.1 « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense » : nombre d'objectifs atteints ou en cours d'atteinte / nombre d'objectifs fixés.

Sous-indicateur 1.1.2 : « Coût unitaire des formations par élève » : budget dédié à la formation rapporté au nombre d'élèves formés. Ce budget comprend les coûts de formation mais aussi ceux liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et, le cas échéant, à la couverture sociale des stagiaires, que la formation ou le stage ait lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR).

Sous-indicateur 1.1.3 « Part des femmes participant aux formations » : nombre de femmes participant aux formations rapporté au nombre total de personnes formées, que les formations ou stages aient lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR).

ANALYSE DES RÉSULTATS

AXE 1 : LE TRAITEMENT DES PRINCIPALES CRISES PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

Le MEAE a poursuivi en 2023 son action relative au traitement des crises, dans les zones suivantes :

Afrique du Nord et Moyen-Orient

Le conflit à Gaza consécutif aux attaques du 7 octobre 2023 a modifié en partie la réalisation des actions prévues dans le PAP, notamment pour les points relatifs à la question israélo-palestinienne, mais aussi par ricochet sur d'autres dossiers (Liban, Irak, Golfe, Yémen). Cette guerre a conduit à redéfinir les priorités de la France au dernier trimestre 2023 sur la base de l'initiative présidentielle à 3 volets (humanitaire, sécuritaire et politique) avec comme objectif la promotion de la solution à deux États.

Le Ministère a mobilisé les acteurs locaux, régionaux et internationaux sur le volet sécuritaire du dossier libyen, la préservation des acquis démocratiques et les réformes économiques en Tunisie, le règlement de la question du Sahara occidental, la mise en œuvre de la résolution 2254 appelant au cessez-le-feu en Syrie, la relance d'un processus politique au Yémen. Les multiples crises sur le dossier iranien ont conduit à une coordination étroite avec nos partenaires régionaux, européens et en P3 (États-Unis, Royaume-Uni, France) et un effort particulier a été mené pour la libération de ressortissants français. La mobilisation en faveur d'une sortie de la crise politique au Liban a été poursuivie et en juin 2023 Jean-Yves Le Drian a été nommé Représentant Personnel du Président de la République pour le Liban.

La relation bilatérale franco-irakienne a franchi un nouveau cap par la signature d'un traité de partenariat stratégique à Paris. La dynamique de renforcement de la relation bilatérale avec les États du Golfe et avec l'organisation du Conseil de coopération du Golfe (CCEAG) a été poursuivie dans les domaines politique, économique, commercial, de coopération et d'influence.

Afrique sub-saharienne et Océan indien

L'évolution de la posture française au Sahel et dans le Golfe de Guinée se poursuit dans un contexte de crise lié au putsch au Niger de juillet 2023, qui a conduit au retrait des forces françaises au Niger, à la fermeture de l'ambassade à Niamey et à l'évacuation de nos ressortissants. Face à la dégradation continue de la situation politique, sécuritaire et humanitaire au Sahel, ainsi qu'à la multiplication des manœuvres de désinformation, la France porte une attention prioritaire à la sécurité de ses ressortissants.

La France se mobilise avec les acteurs multilatéraux africains et internationaux pour accompagner la transition en Guinée ; en faveur d'une résolution à la crise et à la situation humanitaire dans l'Est de la République démocratique du Congo ; pour répondre à la situation humanitaire et politique au Soudan ; pour accompagner le Tchad face aux conséquences du conflit soudanais ; pour la recherche d'une sortie de crise dans les régions de l'Ouest du Cameroun ; pour lutter contre le terrorisme islamiste au Nord du Mozambique ; pour appuyer les efforts de paix et de reconstruction en Éthiopie ; pour accompagner le processus de transition et le soutien humanitaire au Soudan du Sud ; pour la définition de l'architecture de sécurité suite à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie. En République Centrafricaine une approche exigeante et transactionnelle vis-à-vis des autorités a été adoptée et la France appuie les médiations régionales et l'opération de maintien de la paix de l'ONU, dont le mandat a été renouvelé en novembre 2023.

Au Gabon, un dialogue constructif est maintenu avec les autorités au sujet de la mise en œuvre de la transition suite au putsch du 30 août 2023. Avec les Comores se poursuit l'engagement bilatéral visant à lutter contre les causes profondes des migrations vers Mayotte.

Amériques et Caraïbes

Le Ministère s'est mobilisé pour ramener la sécurité en Haïti et ouvrir une perspective politique passant par des élections générales, afin d'assurer à terme la stabilité et le développement de l'île. La France a ainsi contribué à la préparation et au financement de la mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti (MMAS) et a augmenté sa coopération bilatérale avec la Police nationale d'Haïti (PNH), avec une enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros en 2023, afin de contribuer à la formation et à l'équipement des policiers.

La France a suivi une position de dialogue avec l'ensemble des forces politiques vénézuéliennes issues du pouvoir comme de l'opposition. Un ambassadeur résident a été nommé en août 2023. Plusieurs initiatives ont été menées à haut niveau pour maintenir le dialogue entre les acteurs politiques. Au Nicaragua, face aux choix autoritaires du gouvernement et son refus de prendre en compte les appels internationaux à la démocratisation et au respect des droits de l'Homme, la France et l'UE ont maintenu leur pression via les sanctions adoptées depuis 2019.

Asie et Océanie

La visite du Président de la République en Chine au mois d'avril a initié la reprise des échanges franco-chinois, avec la visite du Premier ministre chinois en juin et la tenue des trois dialogues de haut niveau qui structurent la relation : dialogue économique et financier, dialogue stratégique, dialogue sur les échanges humains. À l'occasion de la visite du Premier ministre indien en tant qu'invité d'honneur du 14 juillet, le partenariat stratégique avec l'Inde a été renforcé et inscrit dans la durée avec l'adoption d'une feuille de route de 25 ans. Le partenariat d'exception avec le Japon va s'appuyer sur une nouvelle dynamique à la suite de l'adoption d'une nouvelle feuille de route bilatérale.

En cohérence avec notre stratégie Indopacifique, le Président de la République a effectué deux visites au Sri Lanka et au Bangladesh, lançant une dynamique nouvelle avec ces deux pays, ainsi qu'une tournée au Vanuatu et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, réaffirmant l'ambition française dans le Pacifique. La visite de la Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères en Australie et l'adoption d'une feuille de route à cette occasion ont permis de tourner définitivement la page d'AUKUS. Le Ministère a continué de renforcer la relation avec la Corée (deux visites du Président coréen en France), la Mongolie (visites présidentielles croisées) et l'ASEAN (partenariat de développement, fonds dédié auprès de l'organisation) ainsi que ses États-membres (partenariat stratégique avec l'Indonésie, relance de la relation franco-vietnamienne, lancement de consultations bilatérales annuelles avec les Philippines, visites du Roi du Cambodge et du Sultan du Brunei).

La concertation avec les partenaires européens et onusiens a été au cœur de notre réponse aux situations de crises et de tensions, comme la situation en Afghanistan et dans le détroit de Taiwan, l'accélération des tirs de missiles par la Corée du Nord et les affrontements armés en Birmanie. La normalisation des relations avec le Pakistan, après la crise de 2021, a été menée à bien.

Europe centrale et orientale

La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et ses multiples conséquences, humanitaires, militaires, économiques, a continué de mobiliser tous les efforts diplomatiques. Un Envoyé spécial pour l'aide civile à la reconstruction de l'Ukraine a ainsi été nommé. La France a continué, aux côtés notamment de ses partenaires du G7 et dans le cadre européen, de soutenir l'Ukraine dans la défense de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, dans le suivi des discussions internationales sur la base du plan de paix ukrainien, ainsi que dans la négociation de l'accord bilatéral de sécurité.

La France a accompagné activement le processus d'élargissement de l'UE, en appuyant l'ouverture des négociations d'adhésion pour l'Ukraine et la Moldavie et en soutenant l'octroi du statut de candidat à la Géorgie et à la Bosnie-Herzégovine. Elle a significativement aidé la Moldavie dans l'organisation du deuxième sommet de la Communauté politique européenne, à Chisinau en mai 2023. Un Envoyé spécial pour le Partenariat oriental et pour la Mer Noire a été nommé et l'élaboration d'une stratégie pour la Mer Noire a été initiée.

Dans la suite de sa présidence du conseil de l'Union européenne, la France a poursuivi son implication dans le difficile dialogue entre la Serbie et le Kosovo avec l'endossement de l'accord de Bruxelles-Ohrid, mais aussi l'adoption de mesures restrictives à l'égard du Kosovo. Par ailleurs, le président de la République a effectué une visite historique en Albanie en octobre 2023 et nommé un envoyé spécial pour les Balkans occidentaux. La France a également poursuivi ses efforts diplomatiques face aux tensions entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et l'offensive militaire menée par l'Azerbaïdjan dans le Haut-Karabagh. Dans un contexte d'exode des populations arméniennes de la région, elle a apporté son aide humanitaire, et face à la menace azerbaïdjanaise sur l'intégrité territoriale arménienne, elle a initié ses premières livraisons d'armement à vocation défensive en direction de l'Arménie.

L'effort en matière de diplomatie économique en Asie centrale a été poursuivi avec notamment le déplacement du président de la République au Kazakhstan et en Ouzbékistan, ainsi que l'accord d'établissement de l'AFD au Kazakhstan, qui a constitué une étape importante dans le suivi des enjeux globaux dans cette région.

AXE 2 : LES QUESTIONS STRATÉGIQUES ET DE SÉCURITÉ

Efforts portés par la Direction des Affaires Stratégiques, de Sécurité et du Désarmement (ASD)

Dans le domaine des armes de destructions massives, la France a joué un rôle particulièrement actif dans le nouveau cycle d'examen du Traité de Non-Prolifération nucléaire (TNP) en assurant la promotion d'une vision réaliste et progressive du désarmement nucléaire, en faisant des propositions en matière de renforcement de la transparence et en défendant la fermeté sur les risques posés au TNP par le traité d'interdiction des armes nucléaires. Elle est restée très mobilisée sur la crise iranienne dans ses dimensions nucléaire, balistique, régionale et, avec ses partenaires européens et du G7+, sur la stricte mise en œuvre de l'action internationale contre la prolifération et le détournement des sanctions par la Corée du Nord. L'accent a été mis sur la lutte contre la prolifération des missiles balistiques, la dimension nucléaire de l'OTAN, la maîtrise des armements et la promotion de normes de comportement responsable dans l'espace. La France a poursuivi ses efforts en soutien à l'Organisation sur l'interdiction des armes chimiques et en faveur de la lutte contre la réémergence d'emploi des armes chimiques ; elle a promu plusieurs initiatives lors des premiers travaux du groupe de travail sur le renforcement de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, en tant que vice-présidente.

Dans le domaine conventionnel, la France a soutenu le renouvellement et le renforcement du mandat du groupe d'expert gouvernemental sur les systèmes d'armes létaux autonomes en ralliant la majorité des délégations à la double approche qu'elle promeut d'interdiction des systèmes contraires au droit international humanitaire et de régulation des autres systèmes pour garantir le respect de ce droit. De manière transverse, la France a œuvré, aux côtés de ses partenaires, à la préservation des cadres existants dans le domaine du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération et à la lutte contre la stratégie d'obstruction et de désinformation de la Russie.

Dans le domaine cyber, la France a joué un rôle moteur dans l'établissement d'une Réserve Cyber européenne, dans le cadre du Règlement UE sur la cyber-solidarité et dans le lancement des activités du Centre de capacités cyber des Balkans occidentaux porté par la France et la Slovénie. Elle a poursuivi sa contribution active à la mise en place en place d'un Programme d'action cyber à l'horizon 2026, ainsi qu'à la finalisation d'une Convention de lutte contre la cybercriminalité.

La France a mené d'importants efforts dans le but de renforcer la sécurité du continent européen, en mettant en œuvre la Boussole stratégique de l'UE, les décisions du dernier Sommet de l'OTAN (Vilnius, juillet 2023), ainsi que l'agenda du Sommet européen de Versailles sur les investissements européens dans les capacités de défense.

Réévaluant l'adaptation de son dispositif militaire en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en lien avec ses partenaires, la France a continué de mener des efforts dans la lutte contre nos compétiteurs stratégiques et le terrorisme sur le continent africain. Elle a participé à la promotion du dialogue de sécurité stratégique dans le Golfe avec ses partenaires américains, britanniques, européens et golfeques. La France a confirmé son rôle pilote dans le domaine de la sûreté maritime dans la péninsule arabique. Dans le cadre de la réponse internationale aux attaques terroristes du Hamas du 7 octobre 2023 et de la mise en œuvre du pilier sécuritaire de l'Initiative pour la paix et la sécurité du Président de la République, la France a accueilli une réunion internationale en décembre destinée à renforcer les mesures prises dans le domaine de la lutte contre le financement du Hamas et la diffusion de ses contenus terroristes en ligne. La France a joué un rôle moteur dans l'adoption par l'Union européenne de sanctions ciblées contre le Hamas, le Jihad islamique palestinien et leurs entités associées.

Efforts portés par la Direction de la coopération de sécurité et de défense (DSCD)

En Afrique subsaharienne, plusieurs projets ont été concrétisés : l'installation de l'École d'administration des forces de défense à Libreville, au Gabon ; la montée en puissance de l'Académie des frontières à Niamey, au Niger - prochainement relocalisée au Bénin ; l'internationalisation de la gouvernance de l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme (AILCT) d'Abidjan. Suite aux coups d'États, l'essentiel du dispositif

de la DCSD a été retiré du Burkina Faso au printemps et du Niger à l'été 2023 et les Écoles nationales à vocation régionale des pays concernés seront relocalisées dans d'autres pays.

Dans l'Indopacifique, l'année 2023 a été marquée par le lancement du projet d'école régionale de sécurité et sûreté maritimes au Sri Lanka.

En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, dans un contexte régional complexe, la relation de coopération de sécurité et de défense est restée stable et satisfaisante avec l'ensemble de nos partenaires. Une attention particulière est apportée à la situation en Tunisie, notamment dans le domaine de la sécurité intérieure, pour tenir compte de l'évolution du régime vers un caractère plus autoritaire. La DCSD a mené une politique de consolidation de ses points d'appui (Émirats arabes unis, Jordanie, Liban) par la création de deux nouveaux postes de coopérants en Jordanie et l'accompagnement de la montée en puissance du Centre de réception des alertes et de coordination des secours en mer (JRCC) au Liban. Concernant la dynamique de coopération de défense avec les pays du Golfe - la promotion du modèle français de maintien de l'ordre s'est poursuivie avec notamment l'ouverture d'un poste de coopérant au Koweït.

En Amérique latine et aux Caraïbes, la France a contribué au renforcement des capacités des États dans la lutte contre les trafics de stupéfiants en soutenant l'élargissement du projet emblématique d'appui à la lutte contre la criminalité organisée en région Caraïbe au Panama et au Costa Rica, ainsi qu'à la lutte contre les trafics d'armes.

En Europe de l'Est et dans le Caucase du Sud, une action de coopération en matière de protection civile en appui de l'Ukraine a été initiée et la coopération de défense et de sécurité dans les Balkans occidentaux a été renforcée par le développement de l'école régionale cyber C3BO à Podgorica au Monténégro ; et élargie avec l'intégration de la Moldavie au programme EVOFINDER (système de comparaison balistique semi-automatique). Une attention particulière a été portée aux actions aux bénéficiaires des pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (Albanie, Arménie, Macédoine du Nord, Moldavie) ainsi qu'aux membres associés (Kosovo, Serbie) et dans une moindre mesure aux observateurs (Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Lettonie, Lituanie et Estonie). Des postes de coopérants ont été créés en Arménie, afin d'apporter un soutien français face à l'agression de l'Azerbaïdjan et accompagner la transformation des forces armées vers le modèle occidental ; et en Moldavie, afin d'accompagner la montée en puissance des carabiniers vers le modèle français de la gendarmerie nationale.

Indicateur 1.1 « Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires »

Sous- indicateur 1.1.1 « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense »

Les actions de la DCSD font l'objet d'une programmation annuelle qui se matérialise notamment par la délégation de crédits aux postes diplomatiques qui auront la tâche d'exécuter cette programmation, au plus près du terrain, selon quatre modalités principales de mise en œuvre qui couvrent la totalité du spectre d'intervention de cette direction : la formation et les stages, les missions d'expertise, l'aide logistique directe et, de façon plus marginale, le fonctionnement.

Conformément aux procédures de suivi de l'exécution budgétaire et à la stratégie de la DCSD, le taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense a été atteint (94 %) grâce au redéploiement en cours de gestion des ressources centralisées et déléguées relevant d'actions programmées en 2023 mais non exécutées.

Sous-indicateur 1.1.2 : « Coût unitaire des formations par élève »

La formation des cadres à l'étranger est le principal mode d'action de la DCSD qui propose des formations diversifiées en France ou à l'étranger. Les meilleures écoles françaises sont ainsi proposées en matière de sécurité et de défense (Saint-Cyr, École de guerre, École des commissaires de police, Écoles d'application...).

Les objectifs principaux sont le renforcement des capacités des États et le rayonnement du savoir-faire français.

Le montant annuel des dépenses consacrées par la DCSD à l'activité de formations et le nombre de stagiaires formés sont pluri-annuellement stables et s'établissent à environ 19 M€ pour 4 000 places attribuées.

Sous-indicateur 1.1.3 « Part des femmes participant aux formations »

Suite à l'adoption de la R1325 (2000) de l'ONU « Femmes, paix, sécurité », la France se veut exemplaire et a adopté plusieurs plans nationaux d'action successifs afin de prendre en compte de façon systématique les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de son action extérieure en matière de paix et de sécurité. Le troisième Plan national d'action (PNA) Femmes-paix-sécurité de la France pour la période 2021-2025 a ainsi été adopté à l'occasion du Forum Génération Égalité de juillet 2021. Dans l'action de la DCSD, cela s'est traduit en 2023 par : i) la thématique Femmes paix sécurité comme composante pleine et entière du portefeuille d'une rédactrice de la sous-direction des Question Multilatérales et Sectorielles ; ii) la priorité donnée aux candidatures féminines lors de la 6^e Formation des Formateurs ONU ; iii) la contribution à la réalisation et à l'adaptation du cours de conseiller / conseillère militaire « genre » (CMG) en Opération de Maintien de la Paix (OMP). Trente auditeurs issus de 20 pays ont été invités à participer à la 6^e Formation des Formateurs ONU (2023), et 9 femmes étaient présentes. L'équipe d'instruction de la 7^e Formation des Formateurs ONU d'avril 2024 sera pour la première fois dirigée par une directrice de formation.

INDICATEUR

1.2 – Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de consultations du site "Conseils aux voyageurs"	Nb	63 069 166	39 185 000	30 000 000	26 500 000	absence amélioration	25 000 000
Ratio personnes localisées / personnes signalées	%	Sans objet	100	95	97	cible atteinte	95
Temps moyen d'attente d'un appelant	secondes	66	27	60	146	absence amélioration	60

Commentaires techniques

Source des données : Centre de crise et de soutien (CDCS).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.2.1 « Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs' » : nombre de consultations de la rubrique sur le site France Diplomatie.

Sous-indicateur 1.2.2 « Ratio personnes localisées/personnes signalées » : pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours.

Sous-indicateur 1.2.3 « Temps moyen d'attente d'un appelant » : nombre de secondes entre l'appel de l'utilisateur et le moment où il peut s'entretenir avec un agent.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.2 « Veiller à la sécurité des Français à l'étranger »

Sous-indicateur 1.2.1 « Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs' »

Avec 26,5 millions de consultations des pages « Conseils aux Voyageurs », l'activité de l'année 2023 est en baisse après un pic de consultations en 2021 et 2022, étroitement lié à la pandémie de Covid-19 et aux

besoins accrus d'informations des voyageurs sur les conditions d'entrée dans les pays de destination. Les restrictions sanitaires ayant quasiment toutes été supprimées, le nombre de consultations a décliné cette année. Toutefois, le nombre de pages vues en 2023 demeure bien supérieur à celui des années pré-Covid (6 850 000 en 2018 et 9 430 927 en 2019). A noter que le site France-Diplomatie a connu une baisse globale de fréquentation par rapport à 2022 (-49 %).

En 2023, le MEAE a obtenu, suite à un audit par la société AFNOR, le **renouvellement de la certification ISO 9001** pour les procédures liées aux fiches conseils aux voyageurs. La rigueur du processus d'élaboration et d'actualisation des fiches conseils aux voyageurs constitue un élément déterminant pour les usagers, entreprises et opérateurs de voyage et permet de leur fournir des informations vérifiées et actualisées en fonction des événements ou modifications de réglementation. Pour accroître la visibilité des fiches conseils aux voyageurs, dont la qualité est reconnue et appréciée des usagers, le CDCS bénéficie de partenariats de communication ciblés avec des guides touristiques.

Sous-indicateur 1.2.2 « Ratio personnes localisées / personnes signalées »

Cet indicateur constitue un objectif essentiel des cellules de crise, qui consiste à localiser les personnes dont les proches sont sans nouvelles.

En 2023, cet indicateur s'élève à un taux moyen de plus de 97 % sur les cinq crises majeures qui ont donné lieu à l'ouverture d'une cellule de crise sur plusieurs semaines : Israël, Niger, Soudan, Maroc et Turquie dans l'ordre décroissant du nombre de personnes signalées auprès du CDCS et/ou de nos ambassades. Pour Israël, 4 084 ressortissants français et ayants droit ont été évacués, avec un ratio personnes localisées/personnes signalées établi à 99,85 %. Au Niger et au Soudan, respectivement 1 213 et 211 personnes de différentes nationalités ont été évacuées, avec des ratios personnes localisées/personnes signalées respectifs de 90,29 % et 100 %.

En 2024, l'objectif demeure d'approcher le taux maximal de 100 %, avec une cible moyenne fixée à 95 %.

Sous-indicateur 1.2.3 « Temps moyen d'attente d'un appelant »

En 2023, quatre crises ont nécessité l'activation d'une réponse téléphonique spécifique par la cellule de crise, le flux d'appels se révélant trop important pour l'équipe de veille du Ministère. La cellule de réponse téléphonique a reçu 14 784 appels répartis comme suit :

- 242 appels lors des affrontements militaires au Soudan, soit 1,6 % du nombre total d'appels reçu en 2023, avec un temps d'attente moyen de 10 secondes ;
- 431 appels suite au Coup d'État au Niger, soit 2,9 % du nombre total d'appels reçu en 2023, avec un temps d'attente moyen de 7 secondes ;
- 6 833 appels lors du séisme au Maroc, soit 46 % du nombre total d'appels reçu en 2023, avec un temps moyen d'attente de 1 minute et 14 secondes (Ce temps d'attente moyen s'explique par le grand nombre d'appels -4 434- le jour de l'activation de la réponse téléphonique au CDCS, du fait notamment de la communication sur les chaînes d'information du numéro ouvert au public. Ce jour, le temps d'attente moyen était de 4 minutes et 50 secondes contre un temps d'attente moyen de 38 secondes les jours suivants) ;
- 7 278 appels suite aux attaques du Hamas en Israël, soit 49 % du nombre total d'appels reçu en 2023, temps moyen d'attente de 3 minutes et 47 secondes (Ce temps d'attente s'explique par la complexité des situations signalées aux répondants et de l'afflux d'appels engendré par l'annonce dès le 12 octobre de la mise en place des vols spéciaux affrétés par le CDCS. Durant cette phase d'évacuation, la réponse téléphonique a reçu 5 530 appels avec un temps d'attente moyen de 4 minutes et 8 secondes et un temps moyen de traitement de 7 minutes et 39 secondes. Il convient de retrancher de ces temps moyens d'attente, la durée d'environ 20 secondes du message vocal d'accueil, durée incluse dans l'indicateur.).

Le temps d'attente moyen pondéré pour l'année 2023 est de 2 minutes et 26 secondes, établi selon la formule suivante : $(10 \times 0.016 + 7 \times 0.029 + 74 \times 0.46 + 227 \times 0.49) / (0.016 + 0.029 + 0.46 + 0.49) = 146$ secondes.

OBJECTIF

2 - Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

INDICATEUR mission

2.1 - Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	33	67	8	50	amélioration	8
Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs	%	5,4	5,1	5,4	5	absence amélioration	5,2

Commentaires techniques

Source des données : Direction des Nations Unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la Francophonie (NUOI).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.1.1 « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) » : nombre de mandats OMP clôturés ou en baisse à leur date de renouvellement/nombre de mandats OMP nouveaux ou renouvelés dans l'année. L'évolution du mandat s'apprécie au vu du nombre de personnels en uniforme (effectifs militaires et de police) dont le déploiement est autorisé par le Conseil de sécurité, et non plus au vu du budget de la mission comme présenté dans le PAP.

Sous-indicateur 2.1.2 « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs » : comptabilisation des effectifs d'administrateurs français par rapport aux effectifs d'administrateurs d'autres États-membres (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Espagne, Chine, Russie, Inde, Japon). Le périmètre de l'indicateur a été réduit aux seuls fonctionnaires présents au Secrétariat des Nations Unies à New York, plus directement impliqués dans les OMP que leurs homologues à Vienne, Nairobi ou Genève.

ANALYSE DES RÉSULTATS

AXE 1 : LES PRINCIPALES NÉGOCIATIONS DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES DES NATIONS UNIES

Les principales négociations suivies par le MEAE dans les enceintes internationales relevant du système des Nations Unies comprennent la gestion des crises au Conseil de sécurité, les questions relatives au désarmement et au contrôle des armements, à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, les questions relatives à la lutte contre la corruption, le trafic de drogue, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, les questions humanitaires et relatives aux droits de l'Homme, les questions globales qui se rapportent principalement à l'environnement et au développement durable, à la santé, la définition des normes au sein des institutions spécialisées ainsi que les questions budgétaires, financières et de gouvernance.

En 2023, les principales négociations concernant les enjeux globaux ont été tenues dans le cadre du Sommet sur la mise en œuvre à mi-parcours des objectifs du développement durable, de la révision du Règlement sanitaire international et du nouvel accord international sur les pandémies, du Comité international de négociation (CIN) en faveur d'un futur traité international sur les plastiques dont la deuxième réunion a eu lieu en France, des Conférences sur le climat et l'environnement, des réunions des instances de décision des

agences spécialisées des Nations Unies et de la semaine de haut-niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a couvert l'ensemble des enjeux multilatéraux et des crises politiques internationales.

Au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, les principales discussions, objets de nombreuses réunions publiques et consultations fermées, ont porté sur la poursuite de la guerre en Ukraine (résolution du 23 février 2023) et le conflit israélo-palestinien (7 votes et 2 résolutions du Conseil de sécurité, 2 résolutions de l'Assemblée générale). Les 12 opérations de maintien de la paix existantes ont été suivies lors de réunions et consultations régulières et le mandat de 10 d'entre elles ont été renégociés et renouvelés pour 1 an ou 6 mois, dont pour la dernière fois celui de la MINUSMA, close depuis le 31 décembre 2023 (liquidation en cours). La France était chargée, en tant que plume, de la coordination de ce suivi pour la MINUSCA, MINUSMA et MONUSCO.

AXE 2 : LES PRINCIPALES RÉFORMES APPORTEES AU FONCTIONNEMENT ET A L'ARCHITECTURE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

La France compte parmi les États les plus investis pour améliorer le fonctionnement, la transparence, l'efficacité et l'efficience des organisations internationales. Objet d'un investissement quotidien et transversal, cette action s'est particulièrement appliquée à l'occasion de grandes échéances en 2023 :

- **L'architecture multilatérale de santé s'est renforcée.** Suite à la pandémie de Covid-19, l'OMS a lancé, avec le soutien actif de la France, un processus important de réforme de sa gouvernance et de son financement. En mai 2023, l'Assemblée mondiale de la Santé a entériné la création d'un « cycle d'investissement » (mécanisme de recouvrement des fonds) de l'organisation, qui doit assurer un caractère plus flexible et plus prévisible des contributions volontaires. Sous l'impulsion notamment de la France et de l'Union Européenne, deux négociations majeures pour renforcer la préparation et la réponse aux pandémies, lancées en 2022 dans le cadre de l'OMS, se sont poursuivies en 2023 : (i) la révision du Règlement sanitaire international, pierre angulaire du système de sécurité sanitaire international ; (ii) un nouvel accord international sur les pandémies, qui viendra compléter le Règlement sanitaire international. Ces deux négociations ont réuni à de nombreuses reprises les États membres de l'OMS en 2023, pour aboutir à une adoption des deux textes par l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2024. La France met tout en œuvre pour que des textes ambitieux et équilibrés soient adoptés.
- **La France a participé à une meilleure coordination du système multilatéral.** Dans la perspective du Sommet de l'Avenir de 2024, le Secrétaire général des Nations Unies (SGNU) a organisé une réunion ministérielle de préparation en septembre 2023. Les propositions du SGNU reprises dans son rapport « Notre Programme Commun », soulignent que seule l'approche multilatérale est efficace pour relever les défis actuels : pandémie de Covid-19, changements climatiques, protection de l'environnement et de la biodiversité, évolution de l'espace informationnel ou encore impact des révolutions technologiques en cours. L'ambition du Secrétaire général et les priorités de la France convergent. La France, engagée en faveur d'un multilatéralisme efficace et ambitieux, contribue activement à la poursuite de la transformation du système financier international. Pour cela, elle s'appuie sur le Pacte de Paris pour les peuples et la planète (4P) adopté à l'issue du Sommet de Paris pour un nouveau pacte financier et soutenu par 46 États. La mesure-clé de la réforme du système de développement des Nations Unies est le renforcement du rôle des coordinateurs résidents, chargés de coordonner l'activité des agences, fonds et programmes des Nations Unies sur le terrain. La France soutient cette réforme à la fois dans la définition de ses orientations mais aussi en participant au financement du système des coordinateurs résidents.

Indicateur 2.1. « Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix »

Sous-indicateur 2.1.1. « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) »

L'année 2023 a connu la fermeture de la MINUSMA pour le 31 décembre 2023. Seules 11 OMP resteront déployées pour 2024. Le ratio des 50 % n'illustre pas les baisses du plafond de troupes dans les 6 missions

concernées qui résultent de variations mineures habituelles d'un mois sur l'autre. Il montre surtout la baisse des effectifs liés à la MINUSMA et celle des effectifs pour la MONUSCO qui était anticipée

Sous-indicateur 2.1.2. « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs »

La France, avec 181 cadres, se situe en troisième position derrière les États-Unis (534) et la Chine (228). Elle est suivie par l'Allemagne (147), le Royaume-Uni (126), l'Espagne (119), le Canada (116) et l'Italie (104).

INDICATEUR

2.2 – Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes	Nb	145	300	150	150	cible atteinte	150
Dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux	Nb	1000	900	1000	1000	cible atteinte	1000
Dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers	Nb	Non déterminé	20	20	20	cible atteinte	20

Commentaires techniques

Source des données : Direction de l'Union européenne (DUE).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.2.1 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes » : est comptabilisé comme un dossier toute fiche, réponse à une sollicitation des cabinets, instruction pour le COPS et les groupes du Conseil, flash, note d'entretien, note d'analyse ou de proposition rédigée en prévision, en préparation ou en suivi d'une échéance européenne.

Sous-indicateur 2.2.2 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux » : est comptabilisé comme un dossier toute fiche, note d'analyse ou de proposition rédigée en prévision ou en suivi d'un entretien bilatéral ou d'une visite bilatérale, ainsi que les dossiers d'agrément pour les ambassadeurs, les correspondances avec les élus et les questions parlementaires, ou encore les dossiers préparés pour des échéances interministérielles.

Sous-indicateur 2.2.3 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers » : est comptabilisé comme un dossier toute note d'analyse et de proposition rédigée principalement par l'Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions transfrontalières.

ANALYSE DES RÉSULTATS

AXE 3 : CONSTRUIRE L'EUROPE

L'Union européenne (UE) constitue le premier cercle d'influence de la France et une priorité pour le MEAE, notamment pour la Direction de l'Union Européenne (DUE), dont l'action porte tant sur les questions institutionnelles que sur les politiques internes et les relations extérieures de l'Union. Les principaux sujets traités en 2023 ont été le soutien à l'Ukraine dans toutes ses dimensions, la gestion des crises et la coordination européenne en zone sahélienne, au Proche-Orient et dans le Caucase, l'élargissement et la réforme de l'UE. L'autonomie stratégique et la souveraineté européenne ont continué d'être promues et la mise en œuvre de l'Agenda de Versailles s'est poursuivie. La politique de promotion de l'État de droit et du respect des valeurs communes a été mise en œuvre. Le Pacte Asile-Migrations a été finalisé. Enfin, la préparation du nouveau cycle institutionnel a été lancée, en particulier à travers la rédaction de l'agenda stratégique 2024-2029 et du programme de travail de la Commission.

L'année 2023 a été marquée par une intense activité franco-allemande, faite de nombreux déplacements et événements conjoints, y compris parlementaires, et se traduisant par la tenue du Conseil des ministres franco-allemand à Paris et des célébrations du 60e anniversaire du traité de l'Élysée le 22/01/2023, ainsi que du Séminaire gouvernemental franco-allemand à Hambourg (9-10/10/2023).

Le Traité d'amitié et de coopération entre la France et l'Espagne (dit Traité de Barcelone) a été signé le 19 janvier 2023. Encore en attente de ratification par la partie espagnole, il embrasse l'ensemble du spectre de la coopération bilatérale.

Le dialogue avec l'Italie a été dense, s'appuyant sur des consultations très régulières, à niveau ministériel et infra-ministériel, dans tous les champs de mise en œuvre du Traité du Quirinal, ainsi que sur le premier Comité de Coopération frontalière. Ces échanges se déclinent au niveau technique et le MEAE entretient un dialogue constant avec l'Italie sur les sujets de politique étrangère, à tous les niveaux.

L'engagement avec les partenaires d'Europe centrale, balte, orientale et nordique a été renforcé via une intensification des consultations, l'organisation d'évènements avec les think-tanks et la relance du format Weimar. Plusieurs visites d'État se sont tenues aux Pays-Bas, en Suisse et en Suède (début janvier 2024). Le premier Sommet franco-britannique depuis cinq ans a été organisé en mars 2023.

Dans le cadre de la Communauté politique européenne, un soutien a été apporté aux autorités moldaves pour l'organisation et le succès du Sommet de Chisinau et le Sommet de Grenade a été préparé en coordination avec les autorités espagnoles.

Dans le cadre de l'agenda de transformation du MEAE, une réforme de la Direction de l'Union européenne a été mise en œuvre afin de renforcer les synergies entre les services de la direction en charge du volet bilatéral et ceux en charge du volet communautaire. Elle permettra d'engager une réflexion stratégique sur les indicateurs d'activité et de performance de la direction.

Indicateur 2.2 « Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux »

Sous-indicateur 2.2.1 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes »

Du fait de l'intense activité européenne et des nombreuses crises géopolitiques, la Direction a connu une activité importante, tant au plan européen que bilatéral, en phase avec les prévisions et le niveau d'activité estimé, dans un contexte où de très nombreux types de productions sont réalisés (notes, dossiers, flashes, instructions, briefings, etc.). L'accélération du processus de l'élargissement de l'UE et les réflexions sur les réformes nécessaires pour le fonctionnement de l'Europe élargie, ainsi que la préparation de l'agenda stratégique 2024-2029 ont également généré un niveau d'activité élevé.

Sous-indicateur 2.2.2. « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux »

Une forte activité bilatérale s'est organisée avec l'Allemagne, mais aussi avec les Pays-Bas et la Suisse pour la préparation des visites d'État. Le nombre important de déplacements et de consultations dans les pays d'Europe orientale, nordique et balte, ainsi que le Sommet franco-britannique en mars, expliquent également la réalisation de la cible.

Sous-indicateur 2.2.3. « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers »

L'activité a été dense sur l'ensemble des frontières, avec la mise en place et le suivi des instruments issus des traités bilatéraux (Aix la Chapelle, Quirinal, Barcelone), l'importance des relations avec la Belgique (rencontres de Val Duchesse) et le Luxembourg ainsi que les démarches liées à la préparation de la visite d'État en Suisse.

INDICATEUR**2.3 – Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux	%	3,98	3,44	3,51	3,54	cible atteinte	3,33

Commentaires techniques

Source des données : Direction des Nations Unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la Francophonie (NUOI).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.3.1 « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux » : pourcentage par rapport à l'ensemble des contributions obligatoires versées.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2.1. « Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix »**Sous-indicateur 2.3.1. « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux »**

Le volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux décaissées à hauteur de 17,8 M€ est globalement stable par rapport à la prévision 2023.

OBJECTIF**3 – Assurer un service diplomatique efficient et de qualité****INDICATEUR****3.1 – Efficience de la gestion immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
1. Ratio SUN / Poste de Travail	m ² /poste de travail	14,6	14,7	14,9	14,9	cible atteinte	14,9
2. Ratio Entretien courant / SUB	€/m ²	11,49	11,20	10,41	12,08	absence amélioration	11,08
3. Ratio Entretien lourd / SUB	€/m ²	22,58	21,61	35,67	27,74	cible atteinte	43,55

Commentaires techniques

Source des données : Direction des immeubles et de la logistique

Mode de calcul :

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle. En ce qui concerne le ratio SUN / poste de travail, la SUN totale de 102 705 m² se décompose en 41 269 m² pour l'administration centrale et 61 436 m² pour les postes à l'étranger, calculés selon la méthode suivante :

- la part d'administration centrale de l'échantillon correspond aux sites administratifs Breil I, Breil III, Breil IV à Nantes, et au Quai d'Orsay, Convention et Invalides/Oudinot à Paris. Ce mode de comptabilisation écarte les surfaces dédiées aux archives, au dépôt, à la technique, à l'imprimerie, à l'hébergement, à l'action sociale et à la restauration ;

- la part de l'échantillon pour l'étranger est composée de sites répartis dans dix-huit pays : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Grèce, Israël, Italie, Japon, Kenya, Pays-Bas, Sénégal, Suisse, Ukraine.

Les postes de travail comprennent uniquement les postes de travail des programmes du ministère, à l'exclusion de tous les postes d'autres administrations et opérateurs dont le MEAE à la charge.

Pour les ratios entretien courant/SUB et entretien lourd/SUB, l'échantillon utilisé pour le calcul de la SUB couvre l'ensemble des bâtiments du MEAE en France et à l'étranger, soit 126 257 m² pour la France et 1 574 171 m² pour l'étranger (données CHORUS RE-FX).

ANALYSE DES RÉSULTATS

3.1.1 Ratio SUN / Poste de Travail

Le ratio reste stable en 2023 à 14,9 m²/poste de travail. La prévision à la baisse du ratio est maintenue dans l'optique du projet QO21 qui prévoit, dans les prochaines années, de regrouper les effectifs franciliens du ministère au sein de 3 sites (Quai d'Orsay, Convention et La Courneuve).

3.1.2 Ratio Entretien courant / SUB

Ce ratio qui prend en compte les budgets alloués pour les travaux d'entretien courant et de maintenance en France et dans l'ensemble des postes à l'étranger est en hausse par rapport à 2022 et par rapport à la cible 2023. Ce résultat s'explique principalement par l'accroissement des dépenses à l'étranger ; concernant la centrale, la surconsommation observée (+14 % par rapport à la dotation LFI 2023) est due essentiellement à un avenant au marché multitechniques-multiservices qui a introduit des prestations forfaitaires complémentaires.

3.1.3 Ratio Entretien lourd / SUB

A la suite des deux exercices budgétaires 2021 et 2022 au cours desquels la dotation globale pour le total des activités entretien lourd France et étranger était restée constante (environ 50 M€), le montant des CP accordés pour 2023 est passé à 60,7 M€. La SUB restant constante, le ratio a augmenté, passant de 21,61 €/m² de SUB en 2022 à 27,74 €/m² de SUB en 2023, sans toutefois atteindre la cible prévue de 35,67 €/m².

En France, 1 M€ de CP ont été consommés. Cette sous-consommation s'explique, d'une part par le report ou le redimensionnement de certains projets (mise en sûreté du site de Convention, estimée à 4,5 M€ : projet modifié compte tenu des conditions trop contraignantes pour l'utilisation du site, et reporté à 2024 - rénovation de la RP OCDE : des mises en conformité incendie ou encore des faisabilités de création de surfaces complémentaires de bureaux n'ont pu être réalisées, reportant également les travaux à 2024), d'autre part par un rétablissement de crédits d'un montant de 1,7 M€.

A l'étranger, la consommation est de 46,2 M€. La tenue tardive en avril 2023 du comité de programmation des investissements immobiliers (CPII), organe ministériel chargé de valider la programmation immobilière annuelle, a conduit à retarder le lancement de certaines grosses opérations, telles la création de logements à Dakar ; pour d'autres opérations, le rallongement du délai prévu pour les études préalables a décalé le lancement des travaux, ainsi à Lisbonne pour l'opération de restauration des façades intérieures et le remplacement de menuiseries.

INDICATEUR

3.2 – Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Projets SIC : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	40,3	29,0	87	228	absence amélioration	NA
Projets SIC : Taux d'écart calendaire agrégé	%	49,4	60,9	113,3	118	absence amélioration	NA
Projets immobiliers : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	4,6	3,5	1,3	2	amélioration	1,3
Projets immobiliers : Taux d'écart calendaire agrégé	%	0	10	0	22	absence amélioration	0

Commentaires techniques

Sources des données : Direction du numérique, Direction des immeubles et de la logistique

Mode de calcul

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle.

En ce qui concerne les projets informatiques, les coûts et durées pris en compte sont ceux issus des études Maréva 2 lorsqu'elles existent.

En ce qui concerne les projets immobiliers, la date d'initialisation d'un projet (c'est-à-dire l'acte déclencheur du calcul des indicateurs sur l'opération, et la date à laquelle sont évalués le délai et le coût initial d'une opération) est la date de finalisation des études de programmation. Ce choix de date d'initialisation n'est pas neutre en termes de délais pour une opération immobilière dans la mesure où il peut exister, entre la finalisation de la programmation et le lancement des études de conception, des délais de validation. Seuls les projets dont le montant initial est supérieur ou égal à 5 M€ sont considérés.

ANALYSE DES RÉSULTATS

3.2 Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

3.2.1 Projets SIC

L'unique application répondant aux critères est l'application SAPHIR (Système d'Archivage Pour l'Histoire, l'Information et la Recherche) qui a pour but de mettre en œuvre un système d'archivage électronique et permet de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du MEAE. Plusieurs évolutions de l'application SAPHIR sont encore à venir pour renforcer la maintenance en condition opérationnelle et le maintien en condition de sécurité.

Le taux d'écart budgétaire réalisé est en hausse par rapport à la cible 2023 avec un coût révisé à 11 M€ en AE. Le taux d'écart calendaire est très proche de la cible 2023 avec un taux de 118 %. Le passage en maintien en condition opérationnelle est prévu pour février 2024, mettant fin à la phase projet.

3.2.2 Projets immobiliers

En 2023, les deux projets d'un montant supérieur à 5 M€ financés sur le P105 et ayant dépassé le stade des études de programmation sont les suivants :

- Rome : restauration des façades et des couvertures du Palais Farnèse. Pas d'écart constaté concernant le coût révisé et le délai révisé du projet est prolongé de 2 ans.
- New Delhi : réfection des façades du campus diplomatique. Compte tenu des coûts croissants, il a été décidé de fractionner le projet en 2 opérations distinctes de moins de 5 M€ chacune dont une première en cours de 4,7 M€ qui durera 4 ans.

INDICATEUR**3.3 – Efficience de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Gains relatifs aux actions d'achat	M€	1	0,7	1	1,14	cible atteinte	1

Commentaires techniques

Source des données : Direction des affaires financières

Mode de calcul :

Gains relatifs aux actions d'achats = montants de référence sur la durée des marchés – nouveaux montants estimés sur la durée des marchés. Gains ramenés sur une base annuelle, selon la méthodologie interministérielle de la Direction des achats de l'État.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La cible ministérielle fixée par la mission des achats est atteinte au titre des économies comptabilisées pour les marchés notifiés en 2023, grâce notamment à un marché « AMO audiovisuel » qui capitalise à lui seul presque la moitié des économies 2023.

Pour autant, les constats de l'année précédente restent d'actualité et la conjoncture demeure globalement défavorable à des économies achat. Les hausses sectorielles que l'on retrouve dans les indices INSEE traduisent ces augmentations. La révision des salaires a également un impact sur les prix des marchés avec de la main d'œuvre.

Quelques actions mises en place par la MDA permettent d'atteindre ce résultat :

- Une systématisation des sourcing qui permettent de mieux connaître les tendances économiques en intégrant dans les pièces de consultation des entreprises et des marchés des dispositions visant à maîtriser les coûts ;
- Des besoins dimensionnés sans surqualité et des niveaux adaptés de pénalités ;
- Une pondération du critère « prix », jamais inférieure à 40 %, parfois même prédominante (par exemple, 80 % pour des marchés de fournitures « standards ») ;
- Une méthode d'analyse financière revue qui prend davantage en compte l'estimatif financier puisque les volumes sont prévus en cohérence avec le niveau envisagé de dépenses.

A partir de 2024, des marchés – issus des différents plans d'action par directions – viendront compléter l'offre ministérielle. Ces nouveaux supports devraient permettre de dégager des pistes d'économie supplémentaires.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>							
01 – Coordination de l'action diplomatique	78 390 262 72 045 765	23 827 987 29 286 395		4 527 517 4 346 603		106 745 766 105 678 762	106 855 766
02 – Action européenne	12 521 850 12 634 231	15 000 9 216		122 280 246 86 099 703		134 817 096 98 743 150	134 817 096
04 – Contributions internationales				707 469 304 681 115 855		707 469 304 681 115 855	707 469 304
05 – Coopération de sécurité et de défense	78 974 535 56 110 147	4 091 832 6 773 578		32 345 813 25 298 885		115 412 180 88 182 609	115 412 180
06 – Soutien	145 325 259 138 226 906	110 200 225 120 069 515	15 799 530 3 315 557		125 915	271 325 014 261 737 894	271 735 014
07 – Réseau diplomatique	459 499 667 463 524 971	203 571 065 220 217 230	85 929 323 105 106 966		261 099 192 585	749 000 055 789 302 852	753 600 055
Total des AE prévues en LFI	774 711 573	341 706 109	101 728 853	866 622 880	0	2 084 769 415	2 089 889 415
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+30 063 280 (hors titre 2)			+30 063 280	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-42 053		+26 152 086 (hors titre 2)			+26 110 033	
Total des AE ouvertes	774 669 520		1 366 273 208 (hors titre 2)			2 140 942 728	
Total des AE consommées	742 542 019	376 355 933	108 422 524	797 248 059	192 585	2 024 761 121	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>							
01 – Coordination de l'action diplomatique	78 390 262 72 045 765	23 827 987 29 005 566		4 527 517 4 225 254		106 745 766 105 276 585	106 855 766
02 – Action européenne	12 521 850 12 634 231	15 000 4 006		122 280 246 86 099 703		134 817 096 98 737 940	134 817 096
04 – Contributions internationales				707 469 304 681 115 855		707 469 304 681 115 855	707 469 304
05 – Coopération de sécurité et de défense	78 974 535 56 110 147	4 091 832 6 613 313		32 345 813 27 160 085		115 412 180 89 883 545	115 412 180
06 – Soutien	145 325 259 138 226 906	117 685 770 120 827 595	15 240 000 5 949 693		117 415	278 251 029 265 121 610	278 661 029
07 – Réseau diplomatique	459 499 667 463 524 971	203 371 065 215 381 328	77 391 487 62 983 290		261 099 192 585	740 262 219 742 343 273	744 862 219
Total des CP prévus en LFI	774 711 573	348 991 654	92 631 487	866 622 880	0	2 082 957 594	2 088 077 594
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+30 063 280 (hors titre 2)			+30 063 280	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-42 053		-30 613 330 (hors titre 2)			-30 655 383	

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023							
Total des CP ouverts	774 669 520		1 307 695 971	(hors titre 2)		2 082 365 491	
Total des CP consommés	742 542 019	371 831 809	68 932 983	798 979 411	192 585	1 982 478 807	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022							
01 – Coordination de l'action diplomatique	73 202 674 69 141 014	20 526 818 18 752 832		4 341 517 4 414 832		98 071 009	98 073 509 92 308 678
02 – Action européenne	11 693 199 12 124 842	15 000 542		132 130 965 102 112 918		143 839 164	143 839 164 114 238 302
04 – Contributions internationales				652 207 085 674 034 053		652 207 085	652 207 085 674 034 053
05 – Coopération de sécurité et de défense	73 748 282 65 729 339	3 951 832 7 348 507		32 345 813 26 013 900		110 045 927	115 480 927 99 091 746
06 – Soutien	135 708 152 132 653 856	104 914 222 115 365 063	16 499 530 7 078 894	116 149		257 121 904	257 491 904 255 213 962
07 – Réseau diplomatique	429 091 620 432 955 065	194 712 723 201 265 085	65 891 487 48 877 208	341 879	154 352	689 695 830	692 595 830 683 593 590
Total des AE prévues en LFI	723 443 927	324 120 595	82 391 017	821 025 380	0	1 950 980 919	1 959 688 419
Total des AE consommées	712 604 117	342 732 029	55 956 102	807 033 731	154 352		1 918 480 331

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022							
01 – Coordination de l'action diplomatique	73 202 674 69 141 014	20 526 818 19 094 813		4 341 517 4 164 088		98 071 009	98 073 509 92 399 916
02 – Action européenne	11 693 199 12 124 842	15 000 542		132 130 965 102 112 918		143 839 164	143 839 164 114 238 302
04 – Contributions internationales				652 207 085 674 034 053		652 207 085	652 207 085 674 034 053
05 – Coopération de sécurité et de défense	73 748 282 65 729 339	3 951 832 7 087 166		32 345 813 25 571 979		110 045 927	115 480 927 98 388 485
06 – Soutien	135 708 152 132 653 856	111 615 993 109 103 105	12 787 732 7 859 321	116 149		260 111 877	260 481 877 249 732 431
07 – Réseau diplomatique	429 091 620 432 955 065	194 512 723 200 724 734	65 891 487 49 309 963	341 879	154 352	689 495 830	692 395 830 683 485 993
Total des CP prévus en LFI	723 443 927	330 622 366	78 679 219	821 025 380	0	1 953 770 892	1 962 478 392

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022							
Total des CP consommés	712 604 117	336 010 360	57 169 284	806 341 067	154 352		1 912 279 180

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommées* en 2022	Ouverts en 2023	Consommées* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	712 604 117	774 711 573	742 542 019	712 604 117	774 711 573	742 542 019
Rémunérations d'activité	544 523 530	594 967 534	568 251 278	544 523 530	594 967 534	568 251 278
Cotisations et contributions sociales	161 855 618	175 232 016	167 548 970	161 855 618	175 232 016	167 548 970
Prestations sociales et allocations diverses	6 224 968	4 512 023	6 741 771	6 224 968	4 512 023	6 741 771
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	342 732 029	341 706 109	376 355 933	336 010 360	348 991 654	371 831 809
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	342 698 696	341 706 109	376 355 933	335 977 027	348 991 654	371 831 809
Subventions pour charges de service public	33 333	0	0	33 333	0	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	55 956 102	101 728 853	108 422 524	57 169 284	92 631 487	68 932 983
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	51 621 622	101 728 853	105 858 758	52 926 164	92 631 487	65 803 232
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 334 480	0	2 563 766	4 243 120	0	3 129 751
Titre 6 – Dépenses d'intervention	807 033 731	866 622 880	797 248 059	806 341 067	866 622 880	798 979 411
Transferts aux ménages	4 632 784	4 527 517	3 093 918	3 167 662	4 527 517	4 559 040
Transferts aux entreprises	3 985 528	0	2 544 097	3 848 133	0	2 464 473
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	776 667	0	0	776 667
Transferts aux autres collectivités	798 415 418	862 095 363	790 833 377	799 325 272	862 095 363	791 179 231
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	154 352	0	192 585	154 352	0	192 585
Prêts et avances	154 352	0	192 585	154 352	0	192 585
Total hors FdC et AdP		2 084 769 415			2 082 957 594	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-42 053			-42 053	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+56 215 366			-550 050	
Total*	1 918 480 331	2 140 942 728	2 024 761 121	1 912 279 180	2 082 365 491	1 982 478 807

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023
Dépenses de personnel						

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Autres natures de dépenses	14 511 319	5 120 000	30 063 280	14 511 319	5 120 000	30 063 280
Total	14 511 319	5 120 000	30 063 280	14 511 319	5 120 000	30 063 280

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		3 981 449		3 981 449				
03/2023		6 108 542		6 108 542				
04/2023		579 075		579 075				
05/2023		656 034		656 034				
06/2023		553 835		553 835				
07/2023		544 278		544 278				
08/2023		1 203 152		1 203 152				
09/2023		445 228		445 228				
10/2023		304 611		304 611				
11/2023		850 103		850 103				
12/2023		667 528		667 528				
Total		15 893 833		15 893 833				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		45 543		45 543				
03/2023		28 900		28 900				
04/2023		946 307		946 307				
05/2023		679 410		679 410				
06/2023		1 945 290		1 945 290				
07/2023		1 559 477		1 559 477				
08/2023		1 119 439		1 119 439				
09/2023		1 472 725		1 472 725				
10/2023		166 816		166 816				
11/2023		842 800		842 800				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/2023		2 964 671		2 964 671				
01/2024		2 398 069		2 398 069				
Total		14 169 447		14 169 447				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/01/2023		35 168 259						
Total		35 168 259						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/01/2023		5 957 186		6 970 107				
Total		5 957 186		6 970 107				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/03/2023		32 112 197		19 457 084				
Total		32 112 197		19 457 084				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023	24 730	5 159 516	24 730	5 204 551				
20/11/2023						97 952		97 952
20/11/2023		1 454 521		1 454 521	66 783		66 783	
Total	24 730	6 614 037	24 730	6 659 072	66 783	97 952	66 783	97 952

■ DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		1 398 359		1 398 359				
Total		1 398 359		1 398 359				

■ LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						55 000 000		65 000 000
Total						55 000 000		65 000 000

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	24 730	111 313 318	24 730	64 547 902	66 783	55 097 952	66 783	65 097 952

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Coordination de l'action diplomatique	78 390 262 72 045 765	28 355 504 33 632 998	106 855 766 105 678 762	78 390 262 72 045 765	28 355 504 33 230 820	106 855 766 105 276 585
02 – Action européenne	12 521 850 12 634 231	122 295 246 86 108 919	134 817 096 98 743 150	12 521 850 12 634 231	122 295 246 86 103 709	134 817 096 98 737 940
04 – Contributions internationales		707 469 304 681 115 855	707 469 304 681 115 855		707 469 304 681 115 855	707 469 304 681 115 855
05 – Coopération de sécurité et de défense	78 974 535 56 110 147	36 437 645 32 072 462	115 412 180 88 182 609	78 974 535 56 110 147	36 437 645 33 773 398	115 412 180 89 883 545
06 – Soutien	145 325 259 138 226 906	125 999 755 123 510 987	271 735 014 261 737 894	145 325 259 138 226 906	132 925 770 126 894 703	278 661 029 265 121 610
07 – Réseau diplomatique	459 499 667 463 524 971	289 500 388 325 777 881	753 600 055 789 302 852	459 499 667 463 524 971	280 762 552 278 818 303	744 862 219 742 343 273
Total des crédits prévus en LFI *	774 711 573	1 310 057 842	2 084 769 415	774 711 573	1 308 246 021	2 082 957 594
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-42 053	+56 215 366	+56 173 313	-42 053	-550 050	-592 103
Total des crédits ouverts	774 669 520	1 366 273 208	2 140 942 728	774 669 520	1 307 695 971	2 082 365 491
Total des crédits consommés	742 542 019	1 282 219 101	2 024 761 121	742 542 019	1 239 936 788	1 982 478 807
Crédits ouverts - crédits consommés	+32 127 501	+84 054 107	+116 181 608	+32 127 501	+67 759 183	+99 886 684

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	774 711 573	1 310 057 842	2 084 769 415	774 711 573	1 308 246 021	2 082 957 594
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	774 711 573	1 310 057 842	2 084 769 415	774 711 573	1 308 246 021	2 082 957 594

Aucun amendement au PLF 2023 n'est venu modifier les crédits du programme 105.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de maquette n'est intervenue dans le cadre des crédits de titre 2 du programme 105.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Crédits de titre 2 :

Les ressources du programme 105 fixées en LFI 2023 ont été modifiées en cours de gestion à la suite des mouvements réglementaires suivants :

- décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits de +24 730 € de crédits de titre 2 hors CAS « Pensions » en provenance du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense » et destiné au financement de la contribution du ministère des armées aux dépenses de personnel en poste à l'étranger supportées par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;
- décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de +66 783 € dont +43 295 en hors CAS « Pensions » et +23 488 € de crédits CAS « Pensions » en provenance du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État » et à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités », destiné au financement des dépenses de personnel d'un agent du ministère de l'intérieur et des outre-mer mis à disposition du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Crédits hors titre 2 :

Trois arrêtés du 19 janvier, 3 février et 5 mars 2023 portant report de crédits 2022 sur la gestion 2023 ont ouvert des crédits à hauteur de 73,2 M€ en AE et 26,4 M€ en CP.

Le programme a fait l'objet de décrets de transfert pour un montant net de 6,5 M€ en AE et 6,6 M€ en CP, qui se décomposent de la façon suivante :

- Transferts entrants pour un total de 13,6 M€ en AE et 13,7 M€ en CP :

- Trois transferts en provenance du ministère des Armées (P144 « Environnement et prospective de la politique de défense ») au titre de sa contribution :
 - aux dépenses de fonctionnement (charges communes) à l'étranger (9,8 en AE et 9,85 en CP) ;
 - au Forum de Paris sur le paix (0,25 en AE et en CP) ;
 - pour la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA ; 0,03 M€) ;
- Trois transferts en provenance du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique :
 - du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » : contribution pour le Nouveau pacte financier Mondial (1 M€) et le Forum de Paris sur la paix (0,25 M€) ;
 - du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » : Prise en charge des frais de mission du cabinet du représentant personnel du Président de la République auprès des acteurs et des réseaux de la gastronomie et de l'alimentation (0,01 M€) ;
- Un transfert en provenance du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » : 1,03 M€) pour sa participation à la rénovation du Palais Farnèse à Rome ;
- Deux transferts du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour :
 - sa contribution au Forum de Paris sur la paix (programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » : 0,25 M€) ;
 - les frais de fonctionnement afférents aux missions de l'ambassadeur chargé des pôles et des enjeux maritimes (programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » : 0,03 M€) ;
- Un transfert en provenance du Ministère de la transition énergétique (programme 174 « Énergie, climat et après-mines », 1 M€) pour le Nouveau pacte financier mondial.

- Transferts sortants pour un total de 7,14 M€ en AE et CP :

- Trois transferts sortants vers le ministère des Armées (programme 178 « Préparation et emploi des forces ») pour le remboursement des frais associés aux prestations de formation des stagiaires

étrangers (-5,9 M€) et de deux commandes auprès de titulaires de marché porté par le MINARM (-0,76 M€);

- Cinq transferts sortants vers les services du Premier ministre (programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » : -0,18 M€) pour de financement d'applications et projets informatiques ;
- Un transfert vers le ministère de la Culture (programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ») dans le cadre de la convention MAC et VITAM (archivage numérique) d'un montant de -0,26 M€ en AE et en CP ;
- Un transfert sortant vers le ministère de la Transition écologique et solidaire (programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ») pour l'élaboration du Web conférence (-0,01 € en AE et en CP) ;
- Un transfert sortant vers le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques (programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale »), pour participation du MEAE à un Webinaire (-0,01 M€ en AE et CP).

Quatre virements d'un montant total de 1,47 M€ en AE et CP ont été effectués en 2023 dont :

- 3 virements entrants en provenance :
 - du programme 209 pour la prise en charge des frais de mission de l'Envoyé Spécial pour la Reconstruction de l'Ukraine (0,1 M€) et le Nouveau Pacte Financier Mondial (0,5 M€) ;
 - du programme 185 pour le financement du projet immobilier de l'Institut français du Maroc (0,87 M€) ;
- 1 virement sortant à destination du programme 185 pour la Commission mixte France Cameroun d'un montant de 0,07 M€.

Des crédits d'un montant de 55 M€ en AE et 65 M€ en CP ont été annulés par la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023,

■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Crédits de titre 2 :

Le programme 105 ne comporte aucun fonds de concours ou dispositif d'attribution de produit.

Crédits hors titre 2 :

Le programme 105 a bénéficié d'ouverture de crédits au titre des fonds de concours en HT2, soit 14 169 446,88 € en AE et en CP, se décomposant de la manière suivante :

1-1-00241	Participation de la Commission européenne aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	:	2 129 486,35	€
1-1-00637	Participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien	:	329 857,50	€
1-2-00289	Participation de tiers métropolitains aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	:	32 145,00	€
1-2-00641	Participations diverses aux dépenses du centre de crise et de soutien	:	300,00	€
1-3-00240	Contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger	:	5 384 126,11	€
1-3-00242	Participation de tiers étrangers aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	:	5 908 812,45	€
1-3-00982	Participations volontaires d'organismes extérieurs aux projets menés à l'étranger par les postes diplomatiques	:	384 719,47	€

Le programme 105 a bénéficié d'ouverture de crédits au titre des attributions de produits, soit 15 893 833,42 € en AE et en CP, se décomposant de la manière suivante :

2-2-00012	Produit de la rémunération de certains services rendus par le ministère des affaires étrangères	:	46 303,51	€
2-2-00517	Valorisation du patrimoine immatériel du ministère des affaires étrangères en métropole	:	285 951,36	€
2-2-00582	Produit provenant de la rémunération des prestations de l'École pratique des métiers de la diplomatie (ED)	:	170 000,00	€
2-2-00713	Produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en métropole	:	101 500,00	€
2-3-00001	Produit des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger (investissement)	:	12 985 620,46	€
2-3-00447	Valorisation du patrimoine immatériel du ministère des affaires étrangères et européennes à l'étranger	:	1 727 056,79	€
2-3-00778	Produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en outre-mer, à l'étranger ou en Europe	:	577 401,30	€

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	3 873 558	65 502 892	69 376 450	3 873 558	65 412 301	69 285 859
Surgels	0	13 100 578	13 100 578	0	13 082 460	13 082 460
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	3 873 558	78 603 470	82 477 028	3 873 558	78 494 761	82 368 319

Crédits de titre 2 :

Le dispositif de mise en réserve initiale 2023 a été constitué d'un gel de la réserve de précaution instituée selon le 4° bis de l'article 51 de la LOLF, calculée sur la base de 0,5 % des crédits de titre 2 s'élevant ainsi à 3 873 558 €. En fin de gestion, la réserve de précaution portant sur les crédits de titre 2 du programme a été dégelée dans son intégralité.

Les crédits T2 du programme 105 n'ont fait l'objet d'aucun mouvement de fongibilité asymétrique en 2023.

Crédits hors titre 2 :

En début de gestion, la réserve de précaution s'élevait à 65,5 M€ en AE et 65,4 M€ en CP.

Un surgel de 13,1 M€ en AE et 13,08 M€ en CP a eu lieu en mai 2023.

23,6 M€ en AE et 13,5 M€ en CP ont été dégelés de la réserve.

55 M€ en AE et 65 M€ en CP ont été annulés par la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4)) (6)
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	2 101,55	2 268,67	0,00	2 079,95	-188,72
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	1 552,87	1 535,00	0,00	1 549,81	+14,81
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	866,86	579,90	0,00	947,76	+367,86
1104 – Militaires	0,00	638,07	643,23	0,00	641,88	-1,35
1105 – Agents de droit local	0,00	3 013,08	3 095,20	0,00	2 966,14	-129,06
Total	0,00	8 172,43	8 122,00	0,00	8 185,54	+63,54

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	0,00	0,00	-21,60	+37,24	-58,84
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	0,00	0,00	-3,06	-49,35	+46,29
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	0,00	0,00	+80,90	+28,82	+52,08
1104 – Militaires	0,00	0,00	0,00	+3,81	-13,68	+17,49
1105 – Agents de droit local	0,00	0,00	+0,02	-46,96	-28,09	-18,87
Total	0,00	0,00	+0,02	+13,09	-25,06	+38,15

Le plafond d'emplois du ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'élève à 13 635 ETPT en LFI 2023, soit une évolution de +69 ETPT par rapport au plafond fixé en LFI 2022 (13 566 ETPT).

La consommation 2023 du plafond d'emplois ministériel s'élève à 13 574 ETPT, soit 99,6 %.

Par catégorie, l'exécution 2023 par rapport au plafond LFI s'établit comme suit :

- catégorie G1 : la consommation se situe à 2 776 ETPT, soit 92 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G2 : la consommation se situe à 2 738 ETPT, soit 99,9 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G3 : la consommation se situe à 2 586 ETPT, soit 115,6 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G4 : la consommation se situe à 642 ETPT, soit 99,8 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G5 : la consommation se situe à 4 832 ETPT, soit 96,9 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;

La consommation du programme 105 s'établit au total à 8 186 ETPT pour une dotation de 8 122 ETPT en loi de finances initiale.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	594,00	134,00	7,44	595,53	0,00	8,64	+1,53	+31,00
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	475,30	0,00	8,15	476,78	0,00	7,00	+1,48	+50,00
1103 – CDD et volontaires internationaux	606,74	0,00	7,61	713,42	0,00	7,54	+106,68	0,00
1104 – Militaires	178,48	0,00	8,51	177,42	0,00	7,30	-1,06	0,00
1105 – Agents de droit local	185,57	0,00	7,69	132,21	0,00	7,26	-53,36	0,00
Total	2 040,09	134,00		2 095,36	0,00		+55,27	+81,00

Le schéma d'emplois s'élève à +107 ETP dont +55 ETP sur le programme 105 contre +81 ETP prévu en LFI 2023. Il permet de soutenir les priorités politiques suivantes :

- le renforcement de notre présence dans l'Indopacifique ainsi que de la capacité d'analyse politique dans nos directions et nos postes les plus exposés ;
- la sécurisation de nos emprises ;
- la cyber sécurité et la lutte contre les manipulations de l'information ;
- l'appui aux services consulaires, notamment au travers d'un centre de soutien spécialisé annoncé par la Ministre ;
- la consolidation de la tutelle sur les opérateurs du ministère ;
- la poursuite de l'effort en faveur des secrétariats généraux d'ambassade les plus sollicités.

Détail du schéma d'emplois par catégorie :

Catégories d'emplois	Schéma d'emplois 2023 en ETP
G1	+2
G2	+18
G3 - CDD et VI	+126
G4 – Militaires	-1
G5 – ADL	-38
Total	+107

Le schéma d'emplois de 107 ETP s'est traduit par des recrutements qui se sont échelonnés au cours de l'année, selon trois modalités de recrutements ayant un impact en ETPT différent :

- certains recrutements jugés prioritaires ont été effectués dès le début d'année afin de répondre rapidement aux missions confiées au MEAE, ce qui a pu se traduire, en l'absence d'agents titulaires alors disponibles, par le recrutement de contractuels ;
- d'autres recrutements ont été réalisés grâce au vivier représenté par les lauréats des concours du MEAE, au deuxième et troisième trimestre 2023 ;
- enfin, les postes à pourvoir dans des directions requérant des compétences spécialisées (immobilier ou numérique par exemple) ont été pourvus par des contractuels, le MEAE ne disposant pas systématiquement des compétences en interne.

Les résultats présentés ci-dessus constituent le solde des mesures prises à l'étranger : le MEAE mène une gestion dynamique de son réseau afin de préserver son adaptation aux enjeux auxquels la diplomatie

française est confrontée, dans le domaine politique, comme dans le domaine consulaire, celui de la sécurité, de la coopération militaire et de la coopération et l'action culturelle.

• CONSOMMATION DES ETP PAR CORPS :

La répartition par corps des effectifs titulaires du MEAE est la suivante (résultats au 31 décembre 2023 incluant les agents détachés dans les corps du MEAE) :

Programme LOLF	Cat A AMB/MP/ EF	Cat A CAE	Cat A SAE	Cat A ASIC	Cat A autres	Cat B SCH	Cat B SESI	Cat B autres	Cat C ADJCH	Cat C ADJTEC	Total
105	574	97	636	92	71	427	148	28	1 316	93	3 482
151	105	0	55	0	9	345	0	0	989	10	1513
185	21	7	49	0	0	23	0	0	15	0	115
209	41	11	109	0	0	37	0	0	47	1	246
Total	741	115	849	92	80	832	148	28	2367	104	5356

AMB/ambassadeur de France, MP/ministre plénipotentiaire, EF/emploi fonctionnel, CAE/conseiller des affaires étrangères, SAE/secrétaire des affaires étrangères, ASIC/attaché des systèmes d'information et de communication, SCH/secrétaire de chancellerie, SESI/secrétaire des systèmes d'information et de communication, ADJCH/adjoint administratif de chancellerie, ADJTEC/adjoint technique de chancellerie

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	(en ETP)		
						Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	2 268,00	2 079,95	0,00	0,00	0,00	-21,60	+37,24	-58,84
Services à l'étranger	4 632,00	4 515,95	0,00	0,00	0,00	-50,02	-77,44	+27,42
Autres	1 222,00	1 589,64	0,00	0,00	+0,02	+84,71	+15,14	+69,57
Total	8 122,00	8 185,54	0,00	0,00	+0,02	+13,09	-25,06	+38,15

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	+31,00	2 099,86
Services à l'étranger	+50,00	4 517,09
Autres	0,00	1 664,02
Total	+81,00	8 280,97

Il n'est pas possible de répartir de façon prévisionnelle les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » et ceux de la catégorie G4 « militaires » entre administration centrale et services à l'étranger. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « autres » en LFI.

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la catégorie G3 s'élève à 1 830 ETP à l'étranger et à 875 ETP en administration centrale. La catégorie G4 compte 597 ETP à l'étranger et 53 ETP en administration centrale.

Le programme 105 comporte 18,2 % d'agents contractuels (hors agents de droit local) exerçant majoritairement leurs fonctions dans des métiers pour lesquels il n'existe pas de filière organisée au sein de la fonction publique.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Coordination de l'action diplomatique	843,00	848,53
02 – Action européenne	105,00	105,55
05 – Coopération de sécurité et de défense	366,00	369,03
06 – Soutien	1 533,00	1 546,16
07 – Réseau diplomatique	5 275,00	5 316,27
Total	8 122,00	8 185,54
Transferts en gestion		0,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
87,00	1,35	0,00

Le Quai d'Orsay s'engage pour la jeunesse en recrutant des apprentis. L'augmentation des offres d'apprentissage à Paris et à Nantes s'inscrit dans la volonté du MEAE de faire découvrir aux jeunes Françaises et Français toute une palette de métiers. Il s'agit par ce biais offrir des contrats d'apprentissage aux étudiants jusqu'à 26 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) et d'initier les jeunes aux métiers de la diplomatie.

Au 31 décembre 2023, le MEAE accueillait 87 apprentis sur le programme 105 pour un montant de 1,35 M€.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
Rémunération d'activité	544 523 530	594 967 534	568 251 278
Cotisations et contributions sociales	161 855 618	175 232 016	167 548 970

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	116 586 280	128 211 525	119 652 900
– Civils (y.c. ATI)	88 116 948	95 050 321	91 142 258
– Militaires	28 469 332	33 161 204	28 510 642
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	45 269 338	47 020 491	47 896 070
Prestations sociales et allocations diverses	6 224 968	4 512 023	6 741 771
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	712 604 117	774 711 573	742 542 019
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	596 017 836	646 500 048	622 889 119
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « Pensions » a été de 91,1 M€ pour les personnels civils (calculé sur la base d'un taux de 74.6 %) et de 28,5 M€ pour les personnels militaires (calculé sur la base d'un taux de 126.07 %).

Le montant des allocations de retour à l'emploi versées en 2023 s'élève à 1,8 M€ pour 86 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2022 retraitée	594,80
Exécution 2022 hors CAS Pensions	596,02
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	-0,02
Débasage de dépenses au profil atypique :	-1,20
– GIPA	-0,08
– Indemnisation des jours de CET	-1,12
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	8,73
EAP schéma d'emplois 2022	4,17
Schéma d'emplois 2023	4,56
Mesures catégorielles	5,16
Mesures générales	3,36
Rebasage de la GIPA	0,20
Variation du point de la fonction publique	3,17
Mesures bas salaires	
GVT solde	4,50
GVT positif	6,33
GVT négatif	-1,83
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	1,05
Indemnisation des jours de CET	1,05
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	5,28
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	1,92
Autres variations	3,36
Total	622,89

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Le socle d'exécution 2022 du programme 105 à hauteur de 596,02 M€ hors CAS Pensions tient compte du débasage de dépenses au profil atypique, parmi lesquelles la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) (-0,08 M€) et le compte épargne-temps (CET) -1,2 M€.

L'impact du schéma d'emplois est de +8,73 M€ dont +4,17 M€ au titre de l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 et +4,56 M€ au titre du schéma d'emplois 2023.

Le montant des mesures catégorielles s'élève à +5,16 M€.

Les mesures générales s'élèvent à +3,36 M€. Elles se décomposent comme suit :

- 189 552 € versées en 2023 à 288 bénéficiaires au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008539 du 6 juin 2008) ;
- 3,17 M€ au titre de l'impact de la revalorisation au 1^{er} juillet 2023 du point d'indice sur les rémunérations.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) solde est évalué à hauteur de +4,50 M€ soit 0,75 % de la masse salariale. Il se décompose entre le GVT positif (effet de carrière) exécuté à +6,33 M€ (soit 1,06 % de la masse salariale hors CAS « Pensions »), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents et des mesures de fidélisation pour les agents de droit local et le GVT négatif (effet de noria) exécuté à hauteur de -1,83 M€ (soit -0,30 % de la masse salariale hors Cas Pensions).

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » correspond au rebasage de +1,05 M€ au titre du compte épargne-temps.

Les autres variations des dépenses de personnel sont exécutées à hauteur de +5,28 M€. Elles se décomposent comme suit :

- les prestations sociales et allocations diverses de catégorie 23 sont exécutées à hauteur de 1,92 M€ ;
- la ligne « Autres » exécutée à hauteur de 3,36 M€ regroupe les autres facteurs explicatifs de variation de la masse salariale hors CAS Pensions, dont notamment les effets de l'inflation sur la rémunération des personnels expatriés.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	61 185	61 803	62 421	29 981	30 283	30 586
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	149 245	150 752	152 260	34 326	34 673	35 020
1103 – CDD et volontaires internationaux	76 283	77 054	77 825	37 379	37 756	38 134
1104 – Militaires	126 295	127 571	128 847	35 363	35 720	36 077
1105 – Agents de droit local	27 566	27 844	28 122	23 982	24 224	24 467

Les coûts moyens constatés des catégories LOLF G1 (Titulaires et CDI en administration centrale), G2 (Titulaires et CDI dans le réseau) et G4 (militaires) sont en moyenne supérieurs aux coûts prévisionnels en PLF 2023 notamment en raison de la réforme de l'encadrement supérieur ainsi que des différentes mesures interministérielles intervenues en gestion 2023 afin d'améliorer le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique (dégel du point fonction publique en juillet 2023, mesures bas salaires).

Pour les catégories LOLF G3 (CDD et volontaires internationaux), les coûts moyens sont en moyenne supérieurs à ceux prévus en PLF 2023 notamment en raison des mesures catégorielles appliquées en 2023 et qui visaient à faire converger les rémunérations des agents contractuels sur celles des agents titulaires.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						1 755 136	2 632 704
Mesures d'accompagnement à la mobilité	12	G1/G2	Tous	09-2022	8	671 450	1 007 175
Valorisation des fonctions d'expertise	20	G1	Tous	09-2022	8	183 280	274 920
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	66	G1	Tous	09-2022	8	26 070	39 105
1ère tranche du plan de convergence des rémunérations entre agents titulaires et contractuels affectés à l'étranger (fonctions cœur)	86	G3	Tous	09-2022	8	63 348	95 022
Réforme des astreintes et interventions	426	G1	Tous	09-2022	8	24 748	37 122
Fluidification du déroulement des carrières	573	G1/G2	Tous	09-2022	8	786 240	1 179 360
Mesures statutaires						568 871	568 871
Création d'un 3ème grade dans le corps des SAE et ASIC	4	G1/G2	A	01-2023	12	25 229	25 229
Revalorisation indiciaire des agents de catégorie B	504	G1/G2	B	01-2023	12	96 970	96 970
Fluidification du déroulement des carrières	548	G1/G2	Tous	01-2023	12	446 672	446 672
Mesures indemnitaires						2 831 867	3 203 495
Mesures IRE en faveur des secrétaires de chancellerie	12	G2	B	09-2023	4	65 814	197 442
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	34	G3	Tous	01-2023	12	65 880	65 880
Mesures IRE en faveur des SESIC	40	G2	Tous	09-2023	4	120 000	360 000
Mesures en faveur des volontaires internationaux	98	G3	Tous	01-2023	12	296 020	296 020
Plan de convergence de rémunération des CDD à l'étranger	334	G3	Tous	01-2023	12	165 895	165 895
Plan de convergence de rémunération des CDD en administration centrale	363	G3	Tous	01-2023	12	538 258	538 258
Mesures en faveur des agents de droit local	775	G5	Tous	01-2023	12	1 580 000	1 580 000
Total						5 155 874	6 405 070

En 2023, le montant exécuté des mesures catégorielles est de +5,2 M€ sur le programme 105, et a permis de financer les principales mesures suivantes :

- le plan de convergence de rémunération des CDD en administration centrale et à l'étranger ;
- des mesures d'accompagnement à la mobilité ;
- le coût lié à la réforme des astreintes et interventions ;
- un soutien en faveur des agents de droit local et des volontaires internationaux ;
- des mesures de valorisation des fonctions d'expertise, de fluidification du déroulement des carrières et de révision de la cartographie (changement de groupes de primes) ;
- le coût lié à la revalorisation indiciaire des agents de catégorie B ;

- le coût lié à la revalorisation du groupe d'indemnité de résidence des secrétaires des systèmes d'information et de communication et des secrétaires de chancellerie.

Le coût de ces mesures s'élève à +10 M€ sur le périmètre ministériel, dont +7,1 M€ pour la mission Action extérieure de l'État.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	846	1 745 020		1 745 020
Logement	264	1 718 640		1 718 640
Mutuelles, associations	15 194	1 878 639		1 878 639
Prévention / secours	3 071	206 217		206 217
Autres	120	469 837		469 837
Total		6 018 353		6 018 353

Les **dépenses de restauration** concernent la participation du ministère au coût des repas pris par ses agents dans les restaurants administratifs du ministère à Paris et Nantes ainsi que dans les restaurants inter-administratifs ou d'entreprise pour les agents travaillant sur des sites extérieurs en régions parisienne et nantaise. Ces dépenses impliquent également le coût d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché de restauration à Paris ainsi que le renouvellement éventuel de matériels de cuisine pour les restaurants du MEAE.

En 2023, le montant des dépenses de restauration a été maintenu à un niveau élevé en lien avec les fortes augmentations du coût des denrées alimentaires, des frais fixes des restaurants en lien avec l'inflation actuelle et des contraintes qui pèsent sur les prestataires. En raison de la fermeture du restaurant du Quai d'Orsay en 2023, des coûts supplémentaires se sont rajoutés afin de maintenir une offre de restauration pour les agents concernés (mise en place d'une proposition de restauration sur place de 5 frigos connectés et augmentation du nombre de places réservées dans le restaurant extérieur au MEAE de l'AURI) entraînant un maintien du niveau du budget consacré à la restauration.

Les **dépenses de logement** concernent principalement les conventions de réservation pluriannuelles passées avec des bailleurs sociaux, et dans une moindre mesure, le paiement de loyers d'innoculation et de l'hébergement d'urgence. Le niveau de la dépense s'est maintenu à un niveau d'environ 2 M€, après l'effort exceptionnel de 2022 qui avait permis d'atteindre un montant de 5 M€ afin de consolider le parc de logements sociaux pour les trois années à venir.

Pour la **petite enfance** (crèches), un nouveau marché de réservation avec le réseau LPCR a permis d'atteindre la cible de 300.000 € afin de proposer des places de crèches supplémentaires, autour d'une offre financière attractive proposée par le titulaire du nouveau marché.

Concernant la **mutuelle**, la convention de référencement sur la période 2017-2024, visant à assurer la protection sociale complémentaire pour les risques « santé » et « prévoyance » des agents publics actifs et retraités du MEAE, fixe la contribution à la Mutuelle des affaires étrangères et européennes, entre 0,9 M€ et 1,2 M€.

Par ailleurs, des **associations bénéficiaires de subventions** (ADOS – Association Des Œuvres Sociales du ministère des Affaires étrangères, AFCA – Association Française des Conjointes d'Agents, AACS – Association Artistique Culturelle et Sportive à Paris, ASCAEN – Association Sportive et Culturelle des Affaires Étrangères à Nantes, AAEMAE – Association Amicale d'Entraide des Affaires étrangères, ARAMAEN – Association des

Retraités et Anciens du MEAE à Nantes, AREMAE - Association des Retraités du MAE à Paris). Ces associations proposent des activités artistiques, culturelles et sportives ou mènent des actions sociales au bénéfice du personnel, des retraités, des ADL et de leur famille.

La dotation « **prévention / secours** » concerne les frais médicaux (analyses, consultations) liés aux visites de départ en poste et le fonctionnement du service de la médecine de prévention. Elle inclut aussi la prise en charge d'éventuels frais médicaux exceptionnels d'agents de droit local (ADL), ainsi que les frais médicaux de ces agents dans 12 pays dans lesquels le système de couverture santé est défaillant.

Les « **autres types de dépenses** » concernent notamment les fêtes de Noël de Paris et de Nantes pour les enfants d'agents jusqu'à 12 ans révolus, le paiement des consultants spécialisés (psychologue, notaire, avocat...) mis à disposition des agents par le service social à Paris et à Nantes ainsi que l'adhésion du ministère au CINDEK, organisme permettant aux conjoints d'agents de bénéficier de certains avantages lorsqu'ils suivent leur conjoint en poste à l'étranger.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

SAPHIR

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet « Saphir » (système d'archivage pour l'histoire, l'information et la recherche) a pour but de mettre en œuvre un système d'archivage électronique basé sur le logiciel « Vitam », lancé officiellement le 9 mars 2015 et auquel les ministères de la Culture, des Armées, des Affaires étrangères ainsi que les Services du Premier ministre se sont associés pour créer et maintenir une solution logicielle qui réponde aux problématiques d'archivage électronique pour l'État. « Saphir » permet de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du ministère des Affaires étrangères. On citera notamment la correspondance diplomatique, les bases de données documentaires, les données des applications consulaires (état civil, registre mondial), les supports particuliers (documents numérisés, image, texte et son) ainsi que les données de l'intranet ministériel.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 105 - Soutien
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,63	3,55	0,72	0,67	0,96	0,82	0,77	0,77	0,00	0,00	0,47	0,47	0,54	0,54	6,32	6,05
Titre 2	2,30	2,30	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,00	0,00	0,08	0,08	0,16	0,16	3,04	3,04
Total	5,93	5,85	0,97	0,92	1,21	1,07	1,02	1,02	0,00	0,00	0,55	0,55	0,70	0,70	9,36	9,09

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	5,00	9,09	+81,80 %
Durée totale en mois	45	96	+113,33 %

Après une version pilote déployée en mai 2019, la suite de l'année a été consacrée au développement des fonctionnalités nécessaires à la première version cible, ainsi qu'à la stabilisation de ce système à l'architecture complexe. Le déploiement a été repoussé en mars 2020, mais stoppé suite au confinement. A l'été, des travaux ont pu reprendre afin de déployer le système complet en production, mais aussi de mener à bien une chaîne automatisée de versement d'archives. La fin de l'année a été consacrée à l'étude de la mise en œuvre d'un troisième système de stockage (dit « offre froide »).

Il reste encore des pans fonctionnels non aboutis, en cours de priorisation, qui devront faire l'objet d'un arbitrage afin de déterminer les conditions d'atterrissage du projet. La grande complexité technique du projet à laquelle s'est ajoutée la crise sanitaire, a conduit à repousser à 7 ans (au lieu de 6 ans en 2020), la durée totale du projet, afin notamment de terminer les pilotes de versement automatiques et de mettre en œuvre le stockage sur bande.

Le projet s'inscrit dans le « cadre stratégique commun de modernisation des archives » de la circulaire du Premier ministre N°5815/SG du 7 octobre 2015. Il est destiné à répondre à l'obligation légale d'archivage. Les gains sont difficilement chiffrables étant donné qu'il est question d'une valeur non destructive ; le projet ne permet pas d'engendrer des gains, mais de se prémunir d'une perte.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 1 366 273 208	CP ouverts en 2023 * (P1) 1 307 695 971
AE engagées en 2023 (E2) 1 282 219 101	CP consommés en 2023 (P2) 1 239 936 788
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 22 050 067	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 89 417 156
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 62 004 040	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 1 150 519 632

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 125 604 313				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 125 604 313	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 89 417 156	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) 36 187 157
AE engagées en 2023 (E2) 1 282 219 101	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 1 150 519 632	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 131 699 470
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 167 886 626
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 42 216 723
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 125 669 903

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

*Justification par action***ACTION****01 – Coordination de l'action diplomatique**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Coordination de l'action diplomatique	78 390 262 72 045 765	28 465 504 33 632 998	106 855 766 105 678 762	78 390 262 72 045 765	28 465 504 33 230 820	106 855 766 105 276 585

Les montants de l'exécution 2023 reportés infra sont corrigés des principales erreurs d'imputation budgétaire conformément au référentiel de programmation.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	78 390 262	72 045 765	78 390 262	72 045 765
Rémunérations d'activité	53 373 385	55 135 059	53 373 385	55 135 059
Cotisations et contributions sociales	24 264 754	16 256 580	24 264 754	16 256 580
Prestations sociales et allocations diverses	752 123	654 126	752 123	654 126
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	23 937 987	29 286 395	23 937 987	29 005 566
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 937 987	29 286 395	23 937 987	29 005 566
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 527 517	4 346 603	4 527 517	4 225 254
Transferts aux ménages	4 527 517	296 060	4 527 517	346 060
Transferts aux entreprises		984 237		812 887
Transferts aux autres collectivités		3 066 306		3 066 306
Total	106 855 766	105 678 762	106 855 766	105 276 585

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Centre de crise**

Consommation AE : 12,96 M€

Consommation CP : 12,66 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement du CDC	2,99	2,99	3,91	3,70
Gestion de crises au CDC	1,50	1,50	9,05	8,96
Total	4,49	4,49	12,96	12,66

Le Centre de crise et de soutien (CDCS) veille à la sécurité des Français à l'étranger notamment en intervenant dans le cadre des crises survenant à l'étranger (crises sécuritaires, crises socio-politiques, attentats, risques naturels, climatiques, sanitaires, accidents collectifs, etc.) et en éditant les fiches « Conseils aux voyageurs » dont le processus d'élaboration est certifié ISO 9001.

L'année 2023 a été marquée par une poursuite de l'augmentation des dépenses de fonctionnement du Centre de crise (3 M€ en 2022 contre 3,7 M€ en CP en 2023) notamment en matière :

- d'installation et de modernisation des moyens de communication autonomes utilisés par le réseau diplomatique et consulaire à l'étranger en cas de crise (2,3 M€). Le premier poste des dépenses de fonctionnement concerne, en effet, les moyens de communication autonomes (radio et téléphonie satellitaire), couvrant à la fois la fourniture en matériel et les missions d'audit et d'installation. Dans un contexte de multiplicité des crises internationales et de contraintes toujours fortes liées à la pénurie de semi-conducteurs, à l'augmentation des prix de ces matériels et aux délais d'approvisionnement allongés, le CDCS observe une forte demande d'intervention des postes. Les équipements installés depuis 2010 arrivent progressivement en fin de vie, notamment dans les postes d'Afrique sub-saharienne, et doivent être renouvelés ou réparés, entraînant une hausse des dépenses dans ce domaine. Par ailleurs, depuis la crise ukrainienne, des postes qui n'étaient pas encore dotés de ce type de matériels (Europe), en font la demande.
- de fourniture de stocks de sécurité, médicaments et autres matériels destinés à équiper les points de regroupement des communautés françaises en cas d'évacuations (0,5 M€) ;
- de formation des ambassades et consulats à la gestion des crises consulaires (0,2 M€) ;
- dépenses de fonctionnement de la cellule de crise (0,18 M€) : support technique en téléphonie et informatique, transports et repas notamment ;
- Les frais de fonctionnement divers du CDCS (équipement des équipes projetées en cas de crise, abonnements, assurances, insertions publicitaires, organisation de la journée des entreprises) s'élèvent à 0,5 M€.

En matière de gestion des crises, si les opérations d'évacuations des ressortissants français du Soudan fin avril 2023 par vols militaires via Djibouti (0,94 M€) ont pu être financées sur les crédits ouverts en LFI, des abondements de crédits ont été nécessaires pour le financement d'autres crises. Cela concerne notamment les évacuations de ressortissants français du Niger par vols militaires (2,7 M€) et le retour de ressortissants français depuis Tel Aviv (5 vols militaires (1,7 M€) et 10 vols civils (2,9 M€) qui ont permis le retour en France de 3 576 personnes). L'opération de rapatriement du Niger a également permis d'appuyer le départ de ressortissants européens et de pays partenaires. Les vols ayant été déclarés à l'UE (ECHO) – mécanisme MPCU-, un remboursement de 75 % (soit 2,06 M€) est prévu en 2024.

Une demande d'aide de la Commission européenne, dans le cadre du mécanisme MPCU a aussi été faite pour les vols au départ de Tel Aviv, mais au regard du faible nombre d'Européens embarqués, la France ne pourrait être éligible qu'à un remboursement maximal de 225 k€.

Les opérations de retour des ex-otages du Mali et d'Iran (267 k€), les premières évacuations de ressortissants français et ayant droits de Gaza (109 k€), les campagnes de messages de télé-alerte sécuritaires des postes et la gestion de crises locales de moindre ampleur (344 k€) ont également été imputées sur les crédits de crise du CDCS.

État-major :

Consommation AE : 7 M€

Consommation CP : 6,78 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Déplacements ministériels	5,15	5,15	4,83	4,83
Dépenses fonctionnement de l'hôtel ministre	1,92	1,92	2,14	1,92

Dépenses à l'extérieur de l'HM	0,04	0,04	0,03	0,03
Total	7,11	7,11	7,00	6,78

L'année 2023 a vu une reprise d'activité des déplacements ministériels sur une année complète. Le rythme de déplacements traduit une situation caractérisée par la poursuite ou le surgissement de conflits, tensions ou crises, avec des répercussions immédiates sur les déplacements des cabinets ministériels, organisés à la dernière minute et composés d'importantes délégations.

Plus précisément, la répartition des déplacements des délégations ministérielles est de :

- 60 % soit 2,88 M€ sur le marché voyageur, contre 1,5 M€ en 2022 (+96 %). Le recours au marché voyageur concerne les billets de train ou de vols commerciaux ainsi que les affrètements de jets privés ;
- 20 % soit 1 M€ par recours aux affrètements publics contre 0,6 M€ en 2022 (+63 %) ;
- 16 % soit 0,8 M€ de dépenses lors des déplacements à l'étranger et réglés par les postes diplomatiques sans ordonnancement préalable (dispositif des autres dépenses justifiées, ADJ) contre 0,5 M€ en 2022 (+49 %) ;
- 4 % soit 0,2 M€ pour les autres dépenses : taxis, états de frais, factures internes (remboursement Présidence) etc. contre 0,14 M€ en 2022.

Les crédits de fonctionnement de l'hôtel du ministre sont dédiés au financement des activités diplomatiques et de représentation, organisées à l'hôtel du ministre :

- Par le cabinet de la ministre en exercice en 2023, Madame Catherine Colonna,
- Par le cabinet du ministre délégué chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger en exercice en 2023, Monsieur Olivier Becht,
- Par le cabinet de la secrétaire d'État chargée de l'Europe en exercice en 2023, Madame Laurence Boone,
- Par le cabinet de la Secrétaire d'État chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux, Madame Chrysoula Zacharopoulou

Il s'agit principalement d'achats de denrées alimentaires, boissons, fleurs, petits matériels, frais de sonorisation, blanchisserie et personnel intérimaire.

Pour l'année 2023, la consommation des AE s'élève à 2,1 M€ soit 92 % des crédits disponibles (APIE compris) contre 88 % en 2022. La consommation des CP s'élèvent à 1,9 M€ contre 1,6 M€ en 2022. La différence de consommation entre AE et CP s'explique par des restes à payer ainsi que des charges à payer.

Les dépenses affectées à l'extérieur de l'hôtel du ministre sont les frais de représentation de la ministre, des secrétaires d'État, du ministre délégué et de leurs conseillers à l'occasion d'évènements organisés sur le territoire national hors de l'hôtel du ministre. Elles sont liquidées principalement sous la forme de remboursements de frais avancés par les agents (frais de restaurant) ou bien de dépenses de traiteurs lors de déplacements en France. En 2023, la consommation en AE s'élève à 26 k€ en 2023 (soit 79 % de la dotation) et la consommation en CP s'élève à 34 k€.

Protocole :

Consommation AE : 6,68 M€

Consommation CP : 7,06 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Visites de chefs d'État étrangers	1,20	1,20	0,65	0,63
Accueil de personnalités (aéroports)	0,55	0,55	0,41	0,42

Frais liés aux déplacements à l'étranger du Premier Ministre	1,00	1,00	0,22	0,22
Conférences internationales	3,00	3,00	3,84	4,22
Distinctions honorifiques	0,29	0,29	0,00	0,00
Interprétation et traductions	0,80	0,80	0,85	0,86
Manifestations intermédiaires	0,40	0,40	0,67	0,67
Missions et Voyages officiels	0,37	0,37	0,04	0,04
Total	7,61	7,61	6,68	7,06

Les dépenses liées aux visites d'État (Royaume-Uni et Mongolie), aux visites officielles (Ouzbékistan, Kazakhstan, Ukraine, Irak, Vietnam, République populaire de Chine, Chili, Inde, Sultanat de Brunei, Cambodge, République Tchèque) et aux visites de travail (72), soit 85 visites au total, sont en hausse par rapport à l'année 2022 qui totalisait 63 visites.

Les dépenses liées à l'accueil de personnalités sont principalement liées aux visites d'État en France. En 2023, le pavillon et les salons d'honneur d'aéroport de Paris (ADP) ont été ouverts pour l'accueil de 475 personnalités contre 410 en 2022. 114 personnes ont bénéficié de l'ouverture du salon d'honneur de l'aéroport de Strasbourg (ADS), contre 106 en 2022.

Les dépenses liées aux déplacements de la Première ministre à l'étranger concernent l'organisation de six déplacements (*missions de reconnaissance et délégations officielles*) à Berlin, Bruxelles, Madrid, Dublin, Genève, Ottawa/Montréal/Québec. Plusieurs déplacements ont été annulés *in extremis* : Madrid, Genève et Canada.

Les dépenses liées aux conférences internationales concernent principalement trois événements : le Conseil des Ministres franco-allemand (22 janvier), le Conseil franco-britannique (10 mars), la conférence « Nouveau pacte financier mondial » (22 et 23 juin) organisée au Palais Brongniart. Outre les crédits du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le financement de cet événement de grande ampleur, a été assuré par la direction générale du Trésor (DGT) et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT).

Les réserves de distinctions honorifiques détenues par la direction du protocole ont conduit à ne pas passer de commande en 2023.

Concernant les frais d'interprétation et traduction, les dépenses ont été réparties de la manière suivante :

- Interprétation : 201 interprètes ont livré 845 prestations en 46 langues différentes pour un montant de 756 900 €. 95,23 % des dépenses sont concentrées entre : le MEAE, avec 358 k€ (47,28 %) pour 367 prestations, l'Élysée, avec 302 k€ (39,91 %) pour 332 prestations et le Forum de Paris pour la paix, avec 61 k€ pour 79 prestations.
- En matière de traductions, l'activité du service reste importante : 4 325 demandes de traduction dans 47 langues différentes ont été traitées (*12 620 pages traduites et 10470 pages révisées*). Parmi ces demandes de traduction, 78 % ont été effectuées en interne et 22 % ont été sous-traitées auprès de prestataires extérieurs.

La direction du protocole a organisé ou co-organisé une dizaine de manifestations intermédiaires concernant pour les principales :

- la préparation des JOP 2024 (briefing à destination des missions diplomatiques étrangères),
- les événements liés à la « diplomatie féministe », à la situation à Gaza (9 novembre et 6 décembre),
- les séquences officielles du sommet *One Polar Planet* (OPPS) au Muséum National d'Histoire Naturelle (10 novembre 2023),
- la célébration du 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme au théâtre national de Chaillot (10 décembre 2023).

Communication :

Consommation AE : 2,52 M€

Consommation CP : 2,36 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Acquisition d'information et de documentation	2,38	2,38	1,57	1,45
Actions de communication événementielle	0,38	0,38	0,14	0,14
Autres actions de communication (multimédia, internet,...)	1,94	1,94	0,81	0,77
Total	4,70	4,70	2,52	2,36

La ligne acquisition d'information, de documentation et d'outils de veille couvre l'achat de titres de presse d'information générale et spécialisée, l'accès aux dépêches de presse anglo-saxonnes ainsi qu'à plusieurs bases de données, à la production de panoramas de presse ainsi que le paiement des droits de copie afférents. Les destinataires en sont les services d'administration centrale et les postes à l'étranger. Cette ligne comprend également les dépenses liées aux outils de veille et de prestations de veille stratégique externalisées. Cette ligne de dépense est stable par rapport à 2022, mais légèrement sous-exécutée en 2023, en raison de prestations prévues et finalement annulées.

La consommation liée aux actions de communication événementielle a été conforme aux prévisions avec la remise du prix Simone Veil pour l'égalité femmes – hommes et l'organisation d'une exposition « Femmes engagées pour la liberté » le 8 mars ; l'organisation de la Conférence des ambassadeurs et le lancement du « Plan export », nouvelle stratégie de soutien au commerce extérieur, fin août ; la tenue des journées du Patrimoine mi-septembre et la remise du prix Politkovskaïa du courage journalistique en novembre. L'accompagnement du déploiement de la campagne de communication Marque France s'est traduit par des affichages sur les grilles des sites parisiens et nantais du ministère. La sous-consommation s'explique par l'annulation de certaines manifestations.

Le MEAE a poursuivi en 2023 le développement d'actions de communication digitale et audiovisuelle avec l'animation et le pilotage de son site internet France Diplomatie, disponible en six langues (français, anglais, allemand, espagnol, arabe et russe) qui draine près de 3 millions de visiteurs mensuels. La DCP anime également les 270 sites internet des postes à l'étranger et ses réseaux sociaux, qui comptabilisent désormais plus de 12 millions d'abonnés, à travers ses 215 comptes Facebook, ses 275 comptes Twitter, ses comptes LinkedIn, Instagram, YouTube et désormais Tik Tok. Il a également poursuivi la production de capsules vidéos « 100 % diplo » et de podcasts « sources diplomatiques ». La refonte des sites internet France diplomatie et des postes se poursuit, la première phase étant terminée.

La consommation des lignes liées à la communication multimédia, internet/intranet, audiovisuel et réseaux sociaux, est globalement conforme aux prévisions, à l'exception du financement de la chaîne vidéo du GIP la Maison des mondes africains qui, en raison d'un glissement de calendrier, sera financée en 2024. Créé en 2023 à la demande de la ministre, le fonds d'innovation a permis de financer près d'une centaine de projets de communication innovants présentés par les postes.

DÉPENSES D'INTERVENTION**Centre de crise**

Consommation AE : 0,21 M€

Consommation CP : 0,21 M€

Trois subventions ont été accordées aux associations de victimes et d'aide aux victimes (AFVT, France Victimes et FENVAC).

État-major

Consommation AE : 3,92 M€

Consommation CP : 3,83 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Interventions, dont subventions du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS)	0,97	0,97	0,93	0,76
Programme d'Invitations des Personnalités d'Avenir	0,73	0,73	0,67	0,70
CNEMA	0,08	0,08	0,06	0,06
Subventions des cabinets du MAE	1,87	1,87	2,12	2,07
Autres interventions et prestations au service de l'action diplomatique	0,00	0,00	0,14	0,24
Total	3,65	3,65	3,92	3,83

Les subventions du centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS), versées à des *think tanks* œuvrant dans le domaine d'intervention du CAPS, ont représenté 0,42 M€ en 2023. Les principaux instituts soutenus ont été l'Institut français des relations internationales (0,18 M€), le Conseil européen des relations internationales ECFR (0,07 M€), la Fondation pour la recherche stratégique (0,05 M€) et l'Institut de relations internationales et stratégiques (0,05 M€). Par ailleurs, le CAPS a assuré la prise en charge de deux experts techniques internationaux placés auprès de *think tanks* à Washington via Expertise France, pour 0,43 M€ en AE et 0,26 M€ en CP.

Les dépenses du programme d'invitation des personnalités d'avenir (PIPA) ont été consacrées principalement à la mise en œuvre du Programme d'invitation des personnalités d'avenir par l'établissement public Campus France (0,58 M€) et ont été conformes aux prévisions, ainsi qu'au développement d'une plateforme pour le développement d'un réseau professionnel à destination des anciens participants du programme (0,02 M€ en AE).

Les dépenses de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA) se sont élevées à 62 k€, constituées en grande majorité de contributions au Centre international de déminage humanitaire, pour différents objets (conférence d'Ottawa, convention d'Oslo, *International campaign to ban landmine*), ainsi que de frais de missions pour l'ambassadeur thématique.

Les crédits dédiés aux subventions se composent des subventions du cabinet du ministre, de la direction des affaires politiques et de sécurité et du délégué interministériel à la Méditerranée. Les subventions ont été principalement versées à des associations. Cinq grands domaines d'intervention ont caractérisé la politique de subvention du cabinet :

- Le renforcement de l'action diplomatique de la France dans le cadre de relations bilatérales ou en matière de promotion du multilatéralisme : 1 M€ versés à l'association « Forum de Paris sur la Paix », 42 k€ versés au GIP « Mission du 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire », 72 k€ AE=CP par transfert pour notre participation aux travaux de la Commission mixte franco-camerounaise ;
- La défense des droits de l'homme et les travaux mémoriels, dont le Prix Simone Veil en faveur de la défense des droits des femmes dans le monde (100 k€ AE et 150 k€ CP), la fondation nationale pour la mémoire de l'esclavage (40 k€ AE=CP), la fondation mémorielle IBUKA pour la mémoire et le soutien pour les victimes du génocide Tutsi (30 k€ AE=CP), notre participation au projet de Musée mémorial du terrorisme (137 k€ AE=CP) ;
- Les subventions aux associations (641 k€) dans le cadre de projets présentant un intérêt au regard des priorités politiques du Département (multilatéralisme, égalité femmes/hommes, maintien de la paix, lutte contre les dérèglements climatiques, contre les inégalités mondiales, promotion des droits de l'Homme...)

- Les subventions du Délégué interministériel à la Méditerranée se sont élevées à 0,26 M€ AE=CP et ont permis de soutenir des projets œuvrant notamment dans le domaine de la culture, de la jeunesse et du développement durable en Méditerranée ;
- Enfin, les subventions de la Direction des affaires politiques et de sécurité ont été versées au bénéfice de projets en soutien des intérêts de la France dans le Pacifique, pour un montant total de 20 k€ AE=CP.

La consommation ne comprend pas la participation du MEAE à la commission mixte d'historiens entre la France et l'Algérie et au colloque international de septembre 2023 sur le génocide au Rwanda (les appels de fond n'ont finalement pas été reçus. Des crédits avaient également été provisionnés pour honorer nos commandes de conseils et de représentations juridiques dans le cadre du contentieux internationale de la Montagne d'or en Guyane, les décaissements interviendront finalement en 2024.

Communication

Consommation AE : 0,36 M€

Consommation CP : 0,35 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Invitations de journalistes étrangers	0,57	0,57	0,32	0,31
Subventions aux associations de presse diplomatique	0,03	0,03	0,04	0,04

La consommation liée aux invitations de journalistes étrangers a été conforme aux prévisions, avec l'invitation à Paris de 55 journalistes en 2023, issus du continent africain, du continent américain, de la zone Asie et du continent européen à l'occasion de la préparation du One Forest Summit, pour participer au salon Vivatech, pour la préparation du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, pour des programmes axés sur la lutte contre la désinformation, l'enseignement supérieur et la recherche, l'innovation industrielle et l'attractivité économique ou sur la thématique État de droit, ou encore à l'occasion de la coupe du monde de rugby et du Forum des Industries culturelles et créatives. Conformément à la convention actuellement en vigueur, les frais d'invitation sont réglés par appels de fonds quadrimestriels auprès de Campus France en février (30 %), mai (30 %) et octobre (40 %) sur la base du relevé des dépenses effectives.

Quatre subventions aux associations de presse diplomatique ont été octroyées pour un montant total de 43 500 € :

- 10 500 € ont été accordés à la « *School of civic education* » pour contribuer à l'organisation d'un séminaire en France à destination de 15 à 20 journalistes d'Europe continentale. L'objectif était de sensibiliser ce public à la lutte contre la désinformation.
- 15 000 € ont également été versés à la Maison des Journalistes étrangers afin de soutenir l'accueil de journalistes exilés dans le cadre du dispositif Ukraine-MDJ.
- 8 000 € ont été accordés à l'Association de la presse diplomatique française (APDF)
- 10 000 € ont été accordés pour la Société de géopolitique pour financer une formation destinée à sensibiliser chercheurs, analystes et journalistes aux techniques d'open source intelligence (OSINT) pertinentes dans un contexte russophone.

ACTION

02 – Action européenne

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Action européenne	12 521 850	122 295 246	134 817 096	12 521 850	122 295 246	134 817 096
	12 634 231	86 108 919	98 743 150	12 634 231	86 103 709	98 737 940

Les montants de l'exécution 2023 reportés infra sont corrigés des principales erreurs d'imputation budgétaire conformément au référentiel de programmation.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	12 521 850	12 634 231	12 521 850	12 634 231
Rémunérations d'activité	9 320 086	9 668 703	9 320 086	9 668 703
Cotisations et contributions sociales	3 130 559	2 850 818	3 130 559	2 850 818
Prestations sociales et allocations diverses	71 205	114 710	71 205	114 710
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	15 000	9 216	15 000	4 006
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 000	9 216	15 000	4 006
Titre 6 : Dépenses d'intervention	122 280 246	86 099 703	122 280 246	86 099 703
Transferts aux ménages		5 000		5 000
Transferts aux entreprises		1 393 700		1 393 700
Transferts aux autres collectivités	122 280 246	84 701 003	122 280 246	84 701 003
Total	134 817 096	98 743 150	134 817 096	98 737 940

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Communication du ministre délégué chargé des affaires européennes**

Dotation LFI : 15 000 € en AE=CP

Consommation d'AE : 9 216 €

Consommation de CP : 4 006 €

Ces dépenses sont relatives aux actions d'information et de communication menées par le cabinet de la secrétaire d'État chargée des Affaires européennes. La plupart des dépenses s'y rattachant sont réalisées sur une carte d'achat.

DÉPENSES D'INTERVENTION**Contributions européennes**

Dotation LFI : 121,6 M€ en AE=CP

Consommation : 86,5 M€ en AE=CP (comprenant une contribution imputée par erreur sur l'action 4 dans Chorus).

	LFI 2023	Exécution 2023
	AE = CP	AE = CP
Conseil de l'Europe	47 768 483	46 657 985
Expertise France – Dispositif END	2 300 000	1 393 700
OSCE (Fonds fiduciaire) <i>Cette contribution a été imputée par erreur sur l'action 4 dans Chorus.</i>	1 000 000	1 000 000
Union de l'Europe occidentale	1 541 628	1 567 955
Fondation Anna Lindh	250 000	250 000

Union pour la Méditerranée	400 000	400 000
Facilité européenne pour la paix (FEP)	67 830 000	34 723 199
Fonds européen pour la démocratie (FEDEM)	500 000	500 000
	121 590 111	86 492 839

Le taux de consommation des contributions européennes sur crédits ouverts en LFI s'établit à 71 %. Cette sous-consommation est principalement imputable à la Facilité européenne pour la paix (FEP) dont les appels pour contribuer aux mesures d'assistance non-létales du Pilier 2 de l'Instrument ont été moins importants qu'anticipés. En effet, la contribution de la France à la FEP est assurée à la fois par le MEAE et le MINARM, en fonction de la nature des mesures des actions mises en œuvre et qui font l'objet de décisions votés par les États membres et intervenant après la budgétisation.

On observe par ailleurs en 2023 une sous-consommation des crédits alloués au financement du dispositif des Experts nationaux détachés (END) dans les instances européennes, via l'opérateur Expertise France. Des difficultés à identifier des candidats sur des postes nécessitant une expertise pointue se sont traduites par une sous-consommation en 2023.

L'exécution des autres dépenses est globalement conforme à la programmation initiale. La contribution volontaire au FEDEM, en augmentation par rapport à 2022, a été versée pour financer les activités de l'organisation, conformément au programme de travail adopté par ses organes exécutif, en faveur de la démocratie, de la liberté des médias et son travail pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme vulnérables, en particulier dans les États du voisinage.

Subventions cabinet du secrétaire d'État chargé des Affaires européennes

Dotation LFI : 0,7 M€ en AE=CP

Consommation : 0,6 M€ en AE=CP

Les subventions attribuées par le cabinet au Affaires européennes à des associations œuvrant en faveur de l'intégration et du développement européens, de la citoyenneté, de la jeunesse, de la culture et des valeurs européennes, se sont élevées à 635 k€ en 2023. Celles-ci ont concerné 36 associations, en poursuite de l'effort de diversification des bénéficiaires qui a été mené par le cabinet depuis 2021 (29 associations subventionnées en 2021, 37 en 2022).

ACTION

04 – Contributions internationales

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Contributions internationales		707 469 304 681 115 855	707 469 304 681 115 855		707 469 304 681 115 855	707 469 304 681 115 855

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	707 469 304	681 115 855	707 469 304	681 115 855
Transferts aux collectivités territoriales		776 667		776 667
Transferts aux autres collectivités	707 469 304	680 339 188	707 469 304	680 339 188
Total	707 469 304	681 115 855	707 469 304	681 115 855

DÉPENSES D'INTERVENTION

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Contributions internationales en euros	101,30	101,30	110,76	110,76
Contributions internationales en euros à l'ONU et institutions spécialisées	89,03	89,03	92,61	92,61
Contributions en devises : contributions aux autres organisations internationales	1,04	1,04	1,19	1,19
Contributions en devises : Contributions obligatoires en devises à l'ONU et institutions spécialisées	216,33	216,33	211,53	211,53
Opérations de maintien de la paix	299,76	299,76	264,02	264,02
Total	707,46	707,46	680,11	680,11

La consommation des Contributions internationales payables en euros est supérieure de 13 M€ aux crédits votés pour les raisons suivantes :

- Une contribution non programmée en LFI pour le Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC) de 0.77 M€ pour payer les arriérés de paiement dus à un retard des actions prévues sur cette ligne ;
- Une surconsommation à l'OCDE de 2,05 M€ en raison du retour de l'inflation dans le calcul de la contribution et de coûts d'électricité supplémentaires. Le budget a également absorbé une partie de la hausse salariale.
- Une consommation supérieure aux prévisions de 4,4 M€ pour l'enveloppe des contributions volontaires ASD au bénéfice du CAP OTAN ;
- L'enveloppe des crédits sur le maintien et la prévention de la paix (3 M€) a également bénéficié de redéploiements pour financer la mission multinationale de soutien sécuritaire en Haïti ;

Certaines contributions ont en revanche été inférieures au montant budgété :

- Une moindre dépense de l'enveloppe OSCE MSOU (0,95 M€) en raison de difficultés administratives rencontrées avec le Secrétariat de l'OSCE, qui ont en partie été reversés sur l'enveloppe CAP OTAN (ci-dessous) ;
- une sous-consommation des versements en euros au titre des programmes jeunes JEA et VNU (2 M€) : la promotion 2023 a été majoritairement affectée dans des Organisations dont les budgets sont libellés en dollars ;
- une dépense inférieure à la budgétisation au titre de la contribution de la France au Tribunal spécial pour le Liban, qui était en phase de clôture et a officiellement fermé le 31 décembre 2023.

Contributions internationales payables en euros	AE = CP	AE = CP
AIEA - Agence internationale de l'énergie	14 884 150	14 961 226
AIEA - Fonds de coopération technique	3945752	3 891 715
CCNUCC - Convention cadre contre le changement climatique	1 414 078	1 283 470
CICR - Centre international de la Croix Rouge	7 500 000	7 500 000
CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer	0	776 667
CPI - Cour Pénale Internationale	14 542 812	14 034 060
CPS - Communauté du Pacifique	2 400 000	2 400 000
OAA - Organisation des NU pour l'alimentation et l'agriculture	8 334 005	8 334 005
OCDE - Organisation de coop et de développement économiques	21 821 688	23 880 313
OIAC - Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	3 043 565	3 044 769
ONU - Jeunes experts associés	2 024 160	1 340 849
IMA - Institut du monde arabe	12 354 000	12 354 000
OSCE - Organisation pour la sécurité et la coop en Europe - Budget ordinaire <i>Une contribution de 1 M€ a été imputée par erreur sur l'action 4, alors qu'elle relève de l'action 2.</i>	14 004 622	12 957 567
OSCE - MSOU Mission d'information spéciale en Ukraine	2 500 000	1 550 000
OTAN - Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	36 779 350	37 536 338
OTICE - Commission préparatoire de l'organisation pour le traité d'interdiction complète des essais nucléaires	2 430 470	2 377 435
PNUE -740 - Convention Barcelone pour la protection de la mer méditerranéenne contre la pollution	1 999 423	1 999 323
TSL - Tribunal spécial pour le Liban	1 000 000	0
UNESCO - Organisation des NU pour l'Éducation, la science et la culture - Budget ordinaire	6 219 629	6 255 695
Contributions volontaires maintien de la paix (ONU DOP, PBF, DPPA, ONUDC)	12 835 000	15 835 000
Contributions volontaires ASD (AIEA, OIAC, OSCE, ONUDC...)	9 750 000	14 295 652
Contributions volontaires DJ	1 000 000	1 650 000
Autres contributions	9 542 675	15 108 481
TOTAL	190 325 379	203 366 565

Le taux de consommation des contributions internationales payables en devises représente 98 % des crédits votés en LFI. La sous-consommation constatée en exécution par rapport aux crédits votés en LFI (5 M€) sur la ligne en devises est principalement imputable à :

- Un écart à la budgétisation en loi de finance initiale au budget régulier de l'ONU (3 M€) ;
- Une moindre consommation de la ligne dédiée à l'Organisation internationale du Travail (1,5 M€).

Les versements en dollars au titre des programmes jeunes JEA et VNU sont supérieurs aux prévisions (8,4 M€), nos jeunes experts ayant été en majorité recrutés par des Organisations dont les budgets sont libellés en dollars, entraînant ainsi un report de charge depuis les contributions internationales en euros.

Le risque au change a été limité sur les paiements en dollars et en francs suisse grâce à l'utilisation du dispositif d'Ordre d'achat à terme (OAT) à hauteur de 85 % pour les contributions payées en devises.

	LFI 2023	Exécution 2023
Contributions internationales payables en devises	AE = CP	AE = CP
AIEA - Agence internationale de l'énergie atomique	2 176 619	2 226 758
MTPI - Mécanisme international résiduel TPI	3 200 614	2 862 232
OAA - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	10 840 875	10 870 696

OACI - Organisation de l'aviation civile internationale Budget civil	1 209 885	1 091 423
OIM - Organisation internationale pour les migrations	2 620 395	2 861 234
OIT - Bureau international du travail	16 115 057	14 604 013
OMC - Organisation mondiale du commerce	7 256 652	6 818 101
OMM - Organisation météorologique mondiale	2 903 546	2 831 062
OMS - Organisation mondiale de la santé	19 959 160	19 406 320
ONU - Organisation des Nations Unies - Budget régulier	118 882 803	115 896 478
ONU - Jeunes experts associés	7 211 656	8 408 605
OTICE - Commission préparatoire de l'organisation pour le traité d'interdiction complète des essais nucléaires	3 017 789	3 006 013
PNUE -700 - Programme des NU pour l'environnement	7 122 641	6 847 639
UNESCO - Organisation des NU pour l'Éducation, la science et la culture - Budget ordinaire	7 210 967	7 249 893
Autres contributions	7 650 779	7 747 480
Total	217 379 438	212 727 947

La consommation sur la ligne des opérations de maintien de la paix s'établit à 88 % par rapport à la LFI. Cet écart entre prévision et exécution s'explique principalement par l'évolution du périmètre des OMP suite à l'annonce du retrait et de la fermeture de la MINUSMA, réalisés en 2023 (liquidation en cours en 2024).

Au-delà du retrait de la MINUSMA, l'écart entre la budgétisation des OMP en PLF 2023 et l'exécution s'explique par deux facteurs :

- le décalage des calendriers budgétaires français et onusien : le budget des OMP 2023-2024 a été voté par l'Assemblée générale des Nations unies fin juin 2023 pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 ;
- les incertitudes de la situation internationale, qui conditionnent l'évolution des mandats de chaque OMP et donc les budgets adoptés à l'été.

La quote-part de la France au budget des OMP demeure inchangée (5,2894 %) pour les 3 années 2022, 2023 et 2024. Par ailleurs, les contributions aux OMP étant couvertes par les ordres d'achats à terme, contractés auprès de l'Agence France Trésor dans le cadre de la budgétisation, le risque au change est neutralisé.

	LFI 2023	Exécution 2023
Opération de maintien de la paix	AE = CP	AE = CP
BANUS (ex-UNSOA) - Soutien à l'AMISOM : Bureau d'appui des Nations Unies à la Somalie	26 849 022	24 578 769,27
FINUL : Force intérimaire des Nations Unies au Liban	25 160 658	25 595 520,79
FISNUA : Force intérimaire des Nations Unies à Abiyé	13 479 717	17 553 144,01
FNUOD : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement – Golan	3240838	3 384 041,17
MINUK : Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	1 953 648	1 777 723,67
MINURSO : Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	2 842 525	3 028 380,72
MINUSCA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	53 635 241	56 116 752,37
MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	60 572 285	33 086 283,05
MINUSS : Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	57 154 963	53 138 099
MONUSCO : Mission des Nations Unies en république démocratique du Congo	53 356 659	44 405 535,75
FNUNCHYP : Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à	1 518 924	1 357 090,30

Chypre		
Total	299 764 486	264 021 340

ACTION

05 – Coopération de sécurité et de défense

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Coopération de sécurité et de défense	78 974 535	36 437 645	115 412 180	78 974 535	36 437 645	115 412 180
	56 110 147	32 072 462	88 182 609	56 110 147	33 773 398	89 883 545

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	78 974 535	56 110 147	78 974 535	56 110 147
Rémunérations d'activité	56 530 043	42 939 876	56 530 043	42 939 876
Cotisations et contributions sociales	22 246 326	12 660 829	22 246 326	12 660 829
Prestations sociales et allocations diverses	198 166	509 442	198 166	509 442
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 091 832	6 773 578	4 091 832	6 613 313
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 091 832	6 773 578	4 091 832	6 613 313
Titre 6 : Dépenses d'intervention	32 345 813	25 298 885	32 345 813	27 160 085
Transferts aux ménages		2 687 136		4 102 258
Transferts aux entreprises		163 660		255 385
Transferts aux autres collectivités	32 345 813	22 448 088	32 345 813	22 802 442
Total	115 412 180	88 182 609	115 412 180	89 883 545

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement et appui à l'activité de la DCSD	4,09	4,09	3,40	3,44
Total	4,09	4,09	3,40	3,44

Les crédits de fonctionnement sont principalement dédiés à la prise en charge des frais de déménagement des 313 coopérants et de leurs familles. Toutes les dépenses de fonctionnement sont réalisées, soit depuis l'administration centrale, soit par le biais de services exécutants du ministère des Armées et du ministère de l'Intérieur, soit depuis les postes à l'étranger qui reçoivent des crédits délégués.

L'exécution de cette ligne s'explique par l'impact de l'inflation sur le coût des déménagements et sur les déménagements supplémentaires consécutifs aux départs de tous les coopérants du Niger. Un redéploiement a néanmoins pu être effectué par rapport aux crédits LFI.

DÉPENSES D'INTERVENTION

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Formations en sécurité-défense-développement	21,45	21,45	17,67	17,17
Ingénierie et expertise sécurité-défense-développement	3,75	3,75	3,49	4,84
Aide logistique directe aux partenaires	7,15	7,15	7,50	8,32
Total	32,35	32,35	28,66	30,33

Les crédits d'intervention sont dédiés à des projets participant au renforcement de l'État de droit et de la sécurité intérieure, à l'appui au commandement et au renforcement des capacités des États partenaires.

En 2023, les axes d'effort de cette direction ont accompagné les priorités de l'action diplomatique française dans les zones identifiées comme sensibles (bande sahélo-saharienne, Liban, Indopacifique, Balkans), sur des thématiques principales de lutte contre le terrorisme, contrôle des flux migratoires irréguliers et trafics associés, cyber sécurité, ainsi que de renforcement générale des capacités en sécurité intérieure et protection civile. Ils ont été déclinés en trois catégories d'action :

Les activités de formations, formations initiales ou continues, bénéficient aux cadres des pays partenaires dans les domaines de la défense, de la sécurité intérieure et de la protection civile. Elles sont assurées en France ou à l'étranger parmi le réseau des 72 centres de formation soutenus, écoles nationales à vocation régionales (ENVR) ou internationales (EIVR).

Le décret de transfert au titre du remboursement des frais de formation de stagiaires étrangers au profit du ministère des Armées s'élève pour 2023 en AE et CP à 5,9 M€. Ce montant, qui apparaît sur la restitution doit être ajouté au montant de la consommation de l'activité « Formations en sécurité-défense-développement ».

La comparaison entre ressource LFI et l'exécution s'explique, par la réserve légale et le surgel (1 %) et par la non prise en compte de la dépense réalisée par le décret de transfert (5,9 M€).

En outre :

- certaines formations programmées initialement, dont les stages à la carte, n'ont pas pu être réalisées pour 450 k€ pour notamment des raisons d'incapacité d'accueil par les organismes de formation ;
- le transport des stagiaires vers les ENVR a généré une économie de 300 k€ ;
- le transport des stagiaires vers la France a généré une économie de 100 k€ ;
- les dépenses IHEDN ont généré une économie de 100 k€ suite aux efforts de rationalisation des dépenses réalisés.

Les missions d'expertise et de conseil consistent à envoyer des experts à l'étranger pour des missions d'évaluation des dispositifs de sécurité intérieure et de défense, de conseil de haut niveau, d'instruction des unités d'intervention et des formateurs des États partenaires. L'écart entre ressource LFI et l'exécution s'explique, par la réserve légale, le surgel et l'annulation de missions d'expertise en particulier au Maroc, en Tunisie, au Liban et en Libye (pour 460 k€) et pour le reste des postes (400 k€).

L'aide logistique directe vise à acquérir puis à transférer aux partenaires des équipements permettant de renforcer les capacités de ces derniers dans des domaines présentant également un intérêt pour la sécurité de la France et de ses ressortissants. Ces matériels ont concerné le secteur de la défense (cyber, matériel de mobilité terrestre), de la sécurité intérieure (cyber, déminage, matériel de mobilité terrestre, matériel de maintien de l'ordre), et de la protection civile (véhicules de secours).

La forte exécution de ces lignes s'expliquent d'une part par des redéploiements internes, et d'autre part par des ressources extrabudgétaires, qui ont été perçues par voie de fonds de concours pour un montant total de 8,07 M€ en AE et CP (hors reports de l'exercice 2022). Ces versements ont été obtenus dans le cadre des projets suivants :

- FDC 1-3-00289 « Participation de tiers métropolitains aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France », montant total de 32 145 € perçus de l'organisation internationale de la Francophonie (OIF) au titre de sa participation au projet « Formation francophone de formateurs aux opérations de maintien de la paix » dans le cadre de l'ONU.
- FDC 1-3-00242 « Contributions de tiers étrangers au financement des dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France », montants perçus 5,9 M€ au titre de leur participation au projet « Académie internationale de lutte contre le terrorisme (AILCT) » en Côte d'Ivoire.
- FDC 1-3-00241 « Participation de la Commission européenne aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France », montants totaux de 2,13 M€ perçus au titre des projets « Defend Ghana / Togo » et « Defend Burkina / Bénin ».

ACTION

06 – Soutien

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Soutien	145 325 259	126 409 755	271 735 014	145 325 259	133 335 770	278 661 029
	138 226 906	123 510 987	261 737 894	138 226 906	126 894 703	265 121 610

Les montants de l'exécution 2023 reportés infra sont corrigés des principales erreurs d'imputation budgétaire conformément au référentiel de programmation.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	145 325 259	138 226 906	145 325 259	138 226 906
Rémunérations d'activité	98 508 808	105 782 049	98 508 808	105 782 049
Cotisations et contributions sociales	45 508 879	31 189 852	45 508 879	31 189 852
Prestations sociales et allocations diverses	1 307 572	1 255 005	1 307 572	1 255 005
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	110 610 225	120 069 515	118 095 770	120 827 595
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	110 610 225	120 069 515	118 095 770	120 827 595
Titre 5 : Dépenses d'investissement	15 799 530	3 315 557	15 240 000	5 949 693

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	15 799 530	751 791	15 240 000	2 819 942
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		2 563 766		3 129 751
Titre 6 : Dépenses d'intervention		125 915		117 415
Transferts aux ménages		104 329		104 329
Transferts aux autres collectivités		21 586		13 086
Total	271 735 014	261 737 894	278 661 029	265 121 610

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Consommation en AE : 23,65 M€

Consommation en CP : 23,56 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Frais de mission des services en France	5,81	5,81	5,09	5,10
Frais de représentation des services en France	0,50	0,50	0,35	0,34
Achats en France et dépenses exceptionnelles	0,50	0,50	0,75	0,79
Archives	1,31	1,31	1,18	1,53
Fonctionnement des services en Île-de-France	6,90	6,10	7,03	6,91
Fonctionnement des services à Nantes	0,78	0,78	0,85	0,51
Fonctionnement des centres de conférences ministériels	0,34	0,34	0,52	0,56
Valise diplomatique	6,50	6,50	7,88	7,82
Total	22,64	21,84	23,65	23,56

L'exécution des crédits sur la ligne Frais de mission des services augmente de 9 % par rapport à 2022 et dépasse le niveau d'avant la crise sanitaire (4,15 M€ en 2019). L'année 2022 avait été marquée par une très forte hausse de la consommation et ce, suite à la réouverture des frontières à l'issue de la crise COVID et à la hausse du coût des billets d'avion (+17,3 % constatés sur les vols à l'international). L'inflation est restée sensible sur le prix des billets d'avion, avec une hausse au départ de la France de plus de 10 % en 2023 vers l'Asie-Pacifique, le Moyen-Orient et les pays de l'espace économique européen et la Suisse. Dans une démarche d'éco-sobriété les services visent à privilégier les trajets les plus directs, dès que les conditions tarifaires proposées par les compagnies le permettent, ce qui entraîne une augmentation du prix moyen des billets.

La consommation 2023 se répartit comme suit :

- 3 205 639 € au titre des déplacements aériens et ferroviaires, location de bus, réservation d'hébergement, affrètement d'avions commerciaux, prestations réalisées auprès des agences de voyage Air France et CMSV. Ce montant était de 3 052 894 € en 2022 soit une hausse de 5 % ;
- 1 451 866 € au titre des états de frais remboursés aux agents au retour de leurs missions (versement des indemnités journalières) contre 1 215 380 € en 2022 ;
- 198 252 € ont été délégués dans les postes, afin de prendre en charge les missions des services en France (IGAE notamment) ;

- 141 124 € de licence et prestations informatiques, qui étaient facturées directement par l'UGAP dans le cadre de l'ancienne convention. En 2023, compte tenu de la mise en œuvre d'un marché voyageur conclu dans un contexte d'urgence impérieuse, le ministère a dû engager des coûts spécifiques de raccordements informatiques ;
- 84 944 € pour les autres prestations (taxi, péage, transport en commun...) contre 77 985 € l'an passé ;
- 7 893 € de factures internes (remboursement de la Présidence suite à des déplacements officiels), ces modalités de refacturation aux directions géographiques est un nouveau dispositif mis en place par la Présidence.

En 2023, la consommation des frais de représentation des services en France s'est établie à 348 698 € en AE (soit 75 % de la dotation du DRICE) et à 337.955 € en CP (73 % du DRICE). Ces chiffres ne prennent pas en compte les écritures en interne liées à la réservation de salles et aux services liés au sein de l'Hôtel du Ministre, en les incluant, la consommation des frais de représentation des services en France s'élève à hauteur de 95,3 % de la dotation du DRICE (AE=CP). Cette ligne couvre les dépenses de frais de représentation de l'ensemble des services d'administration centrale (directions politiques et géographiques, ambassadeurs thématiques, direction générale de l'administration, direction de l'Union européenne, direction du numérique, direction des affaires juridiques, direction des archives, Centre d'analyse de prévision et de stratégie, protocole, secrétariat général) émargeant sur le programme 105 (hors inspection générale des affaires étrangères, direction de la coopération de sécurité et de défense, centre de crise et de soutien et Cabinets).

L'enveloppe des archives recouvre de nombreuses dépenses correspondant à des prestations de restauration de documents, numérisation de fonds d'archives, à la commande de fournitures de conservation, au reconditionnement de fonds d'archives.

Une légère surconsommation est constatée sur le fonctionnement des services en Île-de-France. En 2023, le principal poste de dépense (4,5 M€) a concerné le marché multi-technique-multiservices (MTMS), en particulier dans son volet « services » (nettoyage, aménagements - déménagements, gestion des déchets). La convention UGAP pour l'accueil téléphonique ministériel commun aux sites parisiens et nantais (AE : 0,2 M€ / CP : 0,6 M€), ainsi que le contrat d'entretien des parcs et jardins (en AE, engagement pour 2 ans pour un montant de 1 M€ et en CP 0,4 M€) constituent les deux autres postes de dépenses principaux. Cette activité supporte également l'approvisionnement courant des services en mobilier, reprographie et commandes diverses de fournitures de bureau. Aussi, 250 k€ ont dû être fléchés pour le financement d'un space-planner, afin de réaménager des espaces de travail et prendre en compte l'augmentation des effectifs en administration centrale, initiée au 1^{er} septembre 2023.

Les dépenses prises en charge sur l'activité « Fonctionnement des services à Nantes » portent essentiellement sur les prestations courantes de nettoyage des quatre sites nantais, et porte également les dépenses de matériel, de fournitures, de mobilier et de prestations diverses. Une légère surconsommation, sans impact sur la programmation budgétaire globale, est constatée en AE. Depuis 2022, le centre de conférences ministériel a pu retrouver une activité du niveau de la période avant la pandémie. Ce retour à la normale s'est confirmé en 2023 avec une légère surconsommation constatée et anticipée en cours de gestion par des mouvements de crédits.

Les centres de conférences ministériels : le CCM a ainsi accueilli 312 réunions pour un total de plus de 35 000 personnes accueillies. Le contexte international, l'attention portée au réseau diplomatique et aux dialogues avec les agents du ministère ont conduit le CCM à accueillir des événements diplomatiques, des réunions urgentes, ainsi que des réunions de dialogue social durant toute l'année 2023 (exemples : les sessions bi-annuelles de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) en mars et octobre, les élections législatives partielles en avril, les réunions plénières du Conseil national du Développement et de la solidarité internationale (CNDSI), la Conférence des ambassadeurs en août, les briefings diplomatiques JOP Paris 2024...).

En raison de l'augmentation du prix des liaisons aérienne constatée depuis la crise sanitaire, la consommation de la valise diplomatique excède la dotation prévue en LFI. Cependant, la valise diplomatique bénéficie de rétablissements de crédits, à hauteur de 2,4 M€, du fait de prestations réalisées au titre d'autres ministères.

RESSOURCES HUMAINES

Consommation en AE : 14,24 M€

Consommation en CP : 15,13 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Formation	6,10	6,10	5,73	6,25
Action sociale	6,54	6,54	6,02	6,34
Divers dont MAD et frais de justice	1,67	1,67	1,60	1,65
Accompagnement VI contractuels et experts	0,87	0,87	0,89	0,88
Total	15,18	15,18	14,24	15,13

La ligne formation regroupe les crédits formation stricto sensu mais aussi les dépenses pour l'organisation des concours, la gratification des stagiaires et celles liées à l'apprentissage.

Les dépenses ont été réparties comme suit :

<i>DÉPENSES de l'école diplomatique et consulaire</i>	AE (M€)	CP (M€)
- Centre de Formation Linguistique (CFL), <i>incluant préparations aux concours et examens professionnels</i>	0.35	0.37
- Centre de Formation Continue (CFC), <i>incluant CPF</i>	1.19	1.15
- Institut Diplomatique et Consulaire (IDC)	0.2	0.2
- Académie Diplomatique d'été (ADE)	0.05	0.05
- Institut de Formation aux Affaires Administratives et Consulaires (IFAAC)	0.11	0.1
- Coachings	0.04	0.03
- Cellule audiovisuelle	0.11	0.07
- Bureau de la Formation en ligne, <i>y compris le développement de la nouvelle plateforme de formation Diplomatica</i>	0.47	1.08
- Dépenses diverses de fonctionnement de l'EDI	0.03	0.04
- Formations de sécurité	0.31	0.35
- Centre des Hautes Études de l'Institut Diplomatique (CHEID) – <i>sur ADP</i>	0.15	0.13
- Délégation de crédits aux postes	1.46	1.46
<i>DÉPENSES HORS EDI</i>	AE (M€)	CP (M€)
- Bureau des concours et examens professionnels	0.42	0.41
- Bureau des Stages et de l'Apprentissage		
• Gratification des stagiaires	0.24	0.24
• Frais liés à l'apprentissage	0.58	0.56

Certaines prestations de formation (apprentissage par exemple) se déroulant selon un « rythme scolaire », ont entraîné un rythme de consommation plus important en fin d'année. De nombreuses dépenses n'ont ainsi été finalisées qu'en fin de gestion, créant l'écart entre AE et CP.

Une grande partie de la consommation en CP du E-learning vient d'engagements effectués en 2022, voire en 2021, mais qui n'ont été soldés que dans le courant de l'année 2023. Il s'agit du transfert des données de la plateforme de langue MAEL en fin de vie vers MOODLE. 0,39 M€ utilisés proviennent de l'ADP 2-2-00582 et

ont permis de financer le CHEID (administration centrale et postes), l’ADE, la formation TREMPIN et une grande partie des besoins pour la délégation à l’encadrement supérieur.

Comme chaque année, l’EDI a délégué des crédits à d’autres directions du MEAE dans le but de contribuer à leurs formations spécifiques :

- 60 k€ délégués à la DCP ;
- 40 k€ délégués à la DNUM ;
- 0,1 M € dont 40 k€ provenant de l’ADP ont été délégués au bureau des voyages et des missions (DAF/3/VEM) en complément de la dotation initiale des enveloppes attribuées à l’EDI ;
- 0,1 M€ ont été redéployés en fin d’année sur d’autres secteurs en grande partie suite à la non reconduction de certains contrats pour la formation en ligne qui n’ont pas été reconduits car jugés obsolètes.

Pour les dépenses d’action sociale, se référer supra.

Concernant l’activité Divers, qui regroupe notamment les frais de justice et diverses dépenses en centrale et dans les postes, 1,60 M€ en AE et 1,65 M€ en CP ont été exécutés afin de financer :

- Des indemnités en règlement de décisions de justice ou résultant de la protection fonctionnelle ou protocole d’accord, en centrale et dans les postes (474 k€ en AE et en CP) ;
- La tenue des élections professionnelles de décembre 2022 (241 k€ en AE et 384 k€ en CP) ;
- Le remboursement de trois mises à disposition (385 k€ en AE et en CP) ;
- La contribution 2023 au fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (31 k€ en AE et en CP) ;
- Diverses dépenses en centrale et à l’étranger pour des aménagements de postes de travail d’agents et d’agentes en situation de handicap (mobilier ergonomique, logiciels spécifiques et formations à leur utilisation, écrans de grande taille, claviers et souris spécifiques, télé agrandisseurs etc.), des frais de transports adaptés et des prestations d’interprétation en langue des signes française (421 k€ en AE et 328 k€ en CP) à la fois en centrale et dans les postes ;
- Des dépenses diverses comme l’achat d’ouvrages techniques pour le SAJI, l’impression de l’annuaire diplomatique et la rédaction du verbatim des réunions de dialogue social (48 k€ en AE et 48 k€).

L’écart entre la dotation LFI et la consommation réelle s’explique par :

- une incertitude, au moment de la programmation, quant au montant total des factures liées aux élections professionnelles à la charge du Département (marché porté par le MEFR) ;
- une incertitude, au moment de la programmation, quant au montant nécessaire pour faire face aux dépenses liées au contentieux et à la protection fonctionnelle.

Concernant l’activité Accompagnement VI, contractuels et experts, la consommation de ces crédits se décompose de la manière suivante :

- protection sociale des volontaires internationaux : 0,71 M € en AE et 0,65 M € en CP dans le cadre du marché d’assurance mis en place pour la protection sociale des volontaires internationaux ;
- actions de formation en faveur des agents contractuels en fin de mission : 400 k€ pour soutenir 3 projets de formation. Cette participation financière s’inscrit dans le cadre du Compte Personnel de Formation et de la politique d’accompagnement des agents contractuels du ministère afin de contribuer à l’enrichissement des compétences et de favoriser la fluidité des parcours ;
- frais de gestion Pôle Emploi concernant la gestion de l’indemnisation chômage (suite conclusion annexe conventionnelle en 2020). Ces frais représentant un pourcentage des dépenses d’allocations d’aide au retour à l’emploi ont été versés tous les deux mois, pour un montant total de 96 k€ ;

- souscription LinkedIn proposant des solutions de recrutement et de développement d'une marque employeur à destination notamment des agents contractuels. Ont été engagés 128 341 € correspondant à la souscription déc. 2023/janv. 2026 ; une avance de 121 923 € a également été réglée, sur la base d'une convention d'avance, la facture n'ayant pu être émise avant la fin 2023 par l'UGAP.

IMMOBILIER EN FRANCE

Consommation en AE : 24,64 M€

Consommation en CP : 23,24 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Entretien et maintenance courant en Île-de-France	7,10	6,60	7,23	7,10
Entretien et maintenance courant à Nantes	0,46	0,46	1,03	0,92
Énergie et fluides en Île-de-France	3,97	2,84	4,29	4,61
Énergie et fluides à Nantes	1,29	0,84	1,34	1,51
Décoration et patrimoine	0,90	0,90	2,19	1,83
Locations et charges en France	2,11	2,48	8,56	2,20
Loyer La Courneuve	0,00	5,02	0,00	5,07
Total	15,83	19,14	24,64	23,24

Pour rappel, l'activité « Entretien et maintenance courant en Île-de-France » avait fait l'objet d'une mesure tendancielle (+4 M€ en AE et +1,7 M€ en CP) afin de prendre en compte l'avenant de la période n° 4 du marché MTMS (maintenance multi-technique et multiservices). Les crédits dédiés à l'entretien et à la maintenance des bâtiments parisiens sont consommés principalement par la partie forfaitaire du marché MTMS pour un montant de 3,4 M€ en CP, couvrant les dépenses récurrentes de maintenance des sites parisiens du ministère (Quai d'Orsay, Convention, La Courneuve, Invalides). Le reste des dépenses de cette activité (3,7 M€) concerne des opérations de maintenance (rafraîchissement de bureaux, réparation d'équipements techniques), dont nombre concourent à la sobriété énergétique.

Les principaux postes de dépenses relatifs à la ligne Entretien et maintenance courant à Nantes ont concerné l'entretien et la maintenance des bâtiments dans le cadre de la convention UGAP, ainsi que l'entretien des ascenseurs, des équipements techniques et des espaces verts. L'ancienneté des sites nantais a rendu nécessaire un nombre élevé d'interventions. La surconsommation constatée (un peu moins de +600 k€ en AE et +500 k€ en CP, soit respectivement +135 % et +110 %) a été financée par des mouvements en gestion.

Concernant l'énergie et les fluides en Île-de-France, les fluctuations des tarifs de l'énergie et l'obligation de procéder à des engagements sur deux ans pour la fourniture d'électricité et de gaz 2024-2025 des sites franciliens du lot 1 (4 M€) ont conduit à une forte surconsommation en AE (5 M€ au total) . Ce besoin excédentaire a pu être financé par le recours à des fonds fléchés sur attribution de produits à hauteur de 1 M€. En CP, la consommation également excédentaire par rapport à la dotation (4,6 M€ contre 2,8 M€ prévus en LFI, dont la période d'élaboration était antérieure à la hausse des tarifs) a pu être absorbée par redéploiement de crédits depuis d'autres activités.

Pour Nantes, les fluctuations des tarifs de l'énergie et l'obligation de procéder à un engagement sur deux ans pour la fourniture d'électricité 2024-2025 des sites nantais (1,5 M€) ont conduit à une surconsommation en AE (1,8 M€ pour le total de l'activité, contre 1,3 M€ prévus en LFI). En CP, la consommation a également été excédentaire par rapport à la dotation (1,5 M€ contre 0,9 M€ prévus en LFI, dont la période d'élaboration était antérieure à la hausse des tarifs). Ces besoins supplémentaires ont pu être absorbés par redéploiement de crédits à destination de l'activité Énergie et fluides à Nantes.

Une forte surconsommation (+1,3 M€ en AE et +0,9 M€ en CP, soit respectivement +143 % et +103 %), financée majoritairement par des attributions de produits, est constatée sur l'activité Décoration et patrimoine. Tant en poste qu'à l'étranger, ce sont 1,2 M€ en AE et 875 k€ en CP qui ont été consacrés à des opérations d'aménagement (ex : tapisserie de l'escalier et rideau de l'hôtel du ministre (100 k€), ambassades à Mascate (117 k€), Nouakchott (98 k€) etc.), afin de répondre aux besoins croissants liés à l'augmentation des crédits de travaux lourds en France et à l'étranger, ainsi qu'à une équipe d'architectes d'intérieurs étoffée. Aussi, le budget de cette activité a été consacré à la restauration d'œuvres et de mobiliers de la collection du ministère et des institutions déposantes, ainsi qu'à l'augmentation continue du mouvement des œuvres (rapatriements et prêts), afin de contribuer au rayonnant de la France à travers les collections d'œuvres d'art du ministère.

En ce qui concerne les locations et charges en France, en raison, d'une part, de l'augmentation des effectifs du ministère et, d'autre part, du lancement fin 2024 d'importants travaux sur le site du Quai d'Orsay pour une durée prévisionnelle de 5 ans, le MEAE a pris à bail des locaux temporaires (un peu moins de 4 000 m²) afin d'y relocaliser une partie de ses effectifs franciliens pour un montant de 5,7 M€, engagé en fin d'exercice 2023. Sous réserve de la levée des clauses suspensives en 2024, cet engagement, effectué pour une durée ferme de 5 ans, explique la forte surconsommation en AE sur cette activité. L'année 2023 a également été celle du renouvellement du bail de la Valise Diplomatique à Châtillon, pour une durée de 3 ans (1,1 M€). Les autres dépenses correspondent à diverses taxes (1 M€) et aux charges de copropriété (site de l'Îlot Saint-Germain essentiellement pour un montant de 0,5 M€), ainsi qu'au loyer de la représentation permanente auprès de l'Unesco.

Le loyer du bâtiment des archives de la Courneuve s'inscrit dans le cadre d'une opération de partenariat public/privé (engagement de 141,7 M€ passé fin 2008). Ce loyer est versé conformément à une autorisation d'occupation temporaire du domaine public qui aboutira au bout de 30 ans au transfert de la propriété à l'État. L'engagement passé fait l'objet de liquidations à hauteur de 5 M€ de CP environ chaque année, les charges sont revalorisées annuellement selon les termes de la convention avec la SCI qui gère le site.

SÉCURITÉ FRANCE

Consommation en AE : 12,73 M€

Consommation en CP : 13,32 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Contrats de gardiennage en France	7,97	7,97	6,86	7,23
Sécurité incendie en France	2,52	2,52	3,07	3,05
Sécurité passive en France (fonctionnement)	1,85	1,85	2,80	3,04
Total	12,34	12,34	12,73	13,32

Le gardiennage en France prend en charge les prestations de sûreté, mais également les prestations d'accueil sur les sites franciliens et nantais. Les investissements dans les équipements de contrôles de sûreté dont la durée d'amortissement est approximativement de 7 ans (notamment tunnels à rayons X), réalisés les années précédentes, permettent de limiter les coûts de gardiennage et de sécurisation sur les dispositifs évènementiels (ex. Conférence sur l'Ukraine de décembre 2022).

Les dépenses de la ligne « Sécurité incendie en France » concernent essentiellement le marché de prestation de gardiennage spécialisé en sécurité incendie pour les sites parisiens et nantais (2,6 M€) ainsi que la quote-part due au titre de l'occupation du site Oudinot-Invalides (0,2 M€). La surconsommation constatée sur cette activité s'explique principalement par l'augmentation des bons de commande annuels couvrant les dépenses réglementaires pour la sécurité incendie des quatre sites parisiens et des sites nantais pour la période allant

du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. A cela ce sont ajoutées des prestations complémentaires liées à l'encadrement d'évènements ou de zones en chantier.

La sécurité passive permet le maintien en condition opérationnelle et la mise à niveau des dispositifs de sécurité des sites métropolitains. En 2023, seule une opération d'investissement a été initiée pour un montant de 635 k€. Celle-ci concerne la sécurisation des entrées et sorties du parking du site de Convention. Le reliquat de crédits dédiés aux investissements a été ventilé sur le fonctionnement pour procéder à des mises à niveau d'installation de sécurité des sites français du MEAE.

NUMÉRIQUE

Consommation en AE : 45 M€

Consommation en CP : 49,83 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Services bureautiques	19,45	19,81	12,60	15,24
Postes de travail	11,00	11,26	8,45	9,75
Solutions d'impression	0,75	0,75	0,55	0,60
Télécommunications individuelles	7,70	7,80	3,60	4,89
Services d'infrastructure	16,65	18,36	22,25	23,35
Services de transport de données	11,15	12,76	3,60	4,00
Services de sécurité du SI	2,00	2,00	14,41	15,54
Services d'hébergement applicatif	3,50	3,60	4,24	3,79
Services applicatifs	10,70	13,70	8,95	9,95
Domaine Ressources humaines	2,00	3,50	2,19	2,90
Domaine Finances	2,00	2,00	1,43	1,66
Domaine Gestion documentaire	1,50	1,50	1,02	1,31
Domaine Action diplomatique	2,30	3,05	1,52	1,42
Domaine des moyens généraux	0,50	0,50	0,30	0,29
Domaine Gestion du SI	2,40	3,15	2,48	2,37
Services mutualisés	0,31	0,31	0,66	0,73
Total	47,11	52,18	44,47	49,23

Services bureautiques :

La consommation de l'axe « services bureautiques » s'établit à 12,61 M€ en AE et 15,2 M€ en CP. Cet axe regroupe les services correspondant à des équipements mis à disposition des utilisateurs : station de travail, téléphonie, licences bureautiques et anti-virus.

Poste de travail : Un investissement massif a été réalisé en 2022 avec l'acquisition de 5 000 PC portables. En 2023, ce matériel a été déployé et ainsi engendré des coûts d'infogérance. En hausse en 2023, ils s'élèvent à 6,75 M€ en 2023. Il a été acquis dans l'année 6 900 écrans (4 900 écrans pour la centrale et 2 000 écrans pour les postes) pour un coût de 1,39 M€ afin de lancer une vaste rénovation du parc d'écran de la centrale et des postes. La consommation sur l'activité « poste de travail » s'est ainsi portée à 8,45 M€ en AE et 9,75 M€ en CP. La différence entre AE et CP s'explique par un dépôt tardif des factures par les fournisseurs (essentiellement l'UGAP) en 2022. La régularisation de ces paiements s'est réalisée en 2023.

Solutions d'impression : 0,55 M€ en AE et 0,60 M€ en CP ont été consacrés à la location de copieurs multifonctions et à l'achat des consommables en administration centrale. Le marché interministériel de solutions d'impression porté par la DAE (SOLIMP 3) a basculé vers le marché SOLIMP4, avec un changement des matériels sur l'ensemble de ses sites en centrale. La Direction du numérique avait ainsi anticipé en 2022

toute rupture de service en passant un EJ pluriannuel pour couvrir les 2 premiers trimestres 2023, qui explique une consommation de CP supérieure aux AE.-

Télécommunications individuelles : Enfin, 3,60 M€ en AE et 4,88 M€ en CP ont été consacrés aux télécommunications individuelles. Les consommations sont largement inférieures à la programmation initiale. Cette sous consommation s'explique par les mesures nouvelles liées à la migration vers la solution Dphone. Initialement la totalité de cette migration était prévue sur cette activité. Seuls les terminaux (2 341) ont ainsi été acquis sur cette activité pour un montant de 2,07 M€. En revanche, les cartes de chiffrement et licences nécessaires à la sécurisation de la flotte de smartphone sécurisés du ministère ont été acquises sur l'activité service de sécurité du SI. Il convient de noter que la consommation supérieure de CP par rapport aux AE sur cette activité s'explique par le paiement du matériel commandé en 2021 liée au regroupement les infrastructures des centraux téléphoniques autour de la vingtaine de centre régionaux d'assistance aux systèmes d'information et de communication (CRASIC). Au titre d'une mesure nouvelle il a été acquis, en 2023, 4 000 licences de téléphonie logicielle (0,37 M€) qui vont permettre aux agents d'être contactés directement sur leurs ordinateurs portables.

Services d'infrastructures :

La consommation sur cet axe s'établit à 22,25 M€ en AE et 23,35 M€ en CP. Cet axe regroupe l'essentiel des dépenses du socle informatique de base, indispensable au fonctionnement du ministère.

Services d'hébergement applicatif : 3,6 M€ en AE et 4 M€ en CP ont été consacrés aux services d'hébergement applicatifs en vue de la rénovation des équipements d'infrastructure qui permettront d'offrir de nouveaux services et d'améliorer le chiffrement et la sécurité de notre réseau de télécommunication mondial. En 2023, l'installation de ces nouveaux équipements (pare-feu) a été réalisée et la migration sur certaines zones a débuté. Elle se poursuivra en 2024. Toutes les applications internet sont concernées telles que Diplomatie, Étude en France, Crisenet, fil d'Ariane... Une partie des crédits complémentaires transférés à la DNUM en fin de gestion, ont été utilisés pour le renouvellement de maintenances SFR, limitant ainsi tout risque de rupture de service. La surconsommation en CP sur cette activité s'explique par les charges et restes à payer N-1, dont la 3^e année des licences Splunk.

Services transports de données : Les services de transports de données en France et à l'international représentent la part la plus importante des dépenses (14,41 M€ en AE et 15,54 M€ en CP). Le très fort taux de consommation sur cette activité s'explique par les EJ flux 3, dont le flux 3 - liaisons de données internationales du WAN pour lequel les AE et CP ont été engagés et décaissés en totalité. En 2023, a également été acquis des commutateurs pour l'étranger (2 M€).

Service de sécurité du système d'information : Enfin, 4,24 M€ en AE et 3,79 M€ en CP, ont été consacrés à la sécurité des infrastructures centrales, des données et du contrôle d'accès de celles-ci. La mesure nouvelle 2023 « migration vers la solution Dphone » a impacté cette activité. En effet, cette solution propose un niveau de protection au niveau Diffusion Restreinte homologué par l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) afin de renforcer la protection des informations sensibles (2,5 M€ en AE et en CP). Enfin, l'écart entre les AE et les CP s'explique par une commande de licences OLVID réalisée en fin d'exercice et qui n'a pas pu donner lieu à un paiement en 2023. L'objectif de ces licences est de permettre la sécurisation des communications interministérielles axées sur la messagerie instantanée.

Services applicatifs :

La consommation de l'axe « services applicatifs », s'établit à 8,95 M€ en AE et 9,95 M€ en CP.

Cet axe regroupe les crédits alloués aux projets informatiques du ministère, répartis en six domaines fonctionnels en référence au plan d'occupation des sols (POS) du système d'information des services publics français.

Les crédits ont été engagés en priorité sur les opérations classées stratégiques et hautes par le comité de programmation. Les projets inscrits au TOP 50 (Panorama) des grands projets numériques de l'État par la DNUM, CROCUS (logiciel de gestion comptable à l'étranger) et SAPHIR (système d'archivage électronique), ont ainsi conservé leur trajectoire respective.

Il convient de rappeler qu'au titre des mesures nouvelles :

- 6 M€ en AE en 2022 avec décaissement pluriannuel ont été prévues afin de résorber la « dette technique » applicative. En 2023, le montant d'exécution en CP pour cette mesure nouvelle est de 1,3 M€ ;
- 0,1 M€ CP ont permis en 2023 de mettre en paiement le solde des commandes au titre de la mesure nouvelle « développement agile à distance ».

Une forte sous-consommation est constatée sur cet axe par rapport aux prévisions (10,7 M€ en AE et 13,7 M€ en CP). En effet, cette sous-consommation s'explique notamment par des difficultés de recrutement de chefs de projets ou de sélection de prestataires en adéquation avec les attendus de la DNUM.

Services mutualisés

La consommation de l'axe « services mutualisés » s'établit à 0,66 M€ en AE et 0,73 M€ en CP. Ces crédits ont été mobilisés pour les activités transverses de la DNUM relatives à la gouvernance et au pilotage des différentes missions du service, ainsi que pour les éventuels développements applicatifs ou acquisitions d'équipements mis à disposition de l'ensemble des utilisateurs.

Sur cette activité, il était prévu en mesure nouvelle 0,085 K en AE et en CP pour la formation des agents en matière de sécurité. En raison de la difficulté de disposer des formateurs adéquats dans les temps impartis, il n'a été consommé 0,07 M€ en AE et 0,06 M€ en CP. La surconsommation s'explique en partie par des prestations sur les applicatifs DIGDASH et PENTHAO (visualisation des données et tableaux de bord pour le pilotage des politiques publiques) réalisées en 2023 et fléchées sur l'activité « services mutualisés ».

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Parc automobile	0,60	0,60	0,95	0,85

La consommation constatée sur cette activité (948,7 k€ en AE et 845 k€ en CP) en 2023 était nettement supérieure à la programmation (570 k€ AE=CP). Cette surconsommation avait été anticipée en cours de gestion et avait fait l'objet d'un mouvement de crédit, afin de compléter le financement nécessaire à l'achat de nouveaux véhicules hybrides ou 100 % électrique. Il s'agit d'un investissement éco-responsable qui a permis de pallier la vétusté d'une partie de notre parc automobile et de respecter la norme de 50 % a minima d'acquisition de véhicules à faible émission. Cette consommation s'explique également par la hausse des coûts du carburant. Fin 2023, le parc automobile du ministère réparti entre Paris et Nantes était constitué de 104 véhicules (dont 7 deux roues, 9 camionnettes et 1 4x4). Les véhicules achetés sont majoritairement français (Peugeot, Renault, Citroën). Par ailleurs, le département continue à s'inscrire dans une dynamique éco-responsable avec l'acquisition en 2023 de 9 véhicules hybrides rechargeables ou électriques supplémentaires.

IMMOBILIER FRANCE :

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Entretien lourd en France	11,16	10,50	1,68	1,02

Une enveloppe globale de 10,6 M€ en AE et 9,98 M€ en CP était envisagée. Au 31/12/2023, la consommation réelle était de 1,6 M€ en AE et 1 M€ en CP. Cette forte sous-consommation s'explique par la comptabilisation d'une atténuation de dépense de 1,7 M€ en AE=CP d'une part, et par de grands projets d'entretien - maintenance et d'entretien lourds des sites qui ont subi d'importants décalages d'autre part.

S'agissant de l'entretien maintenance :

- le projet de mise en sûreté du site de Convention (estimé initialement à 1,5 M€ puis 4,5 M€ en AE=CP) a dû être reporté compte tenu des conditions contraignantes pour l'utilisation du site constatées après études (pose de films de sécurisation au RDC et aux étages nécessitant la dépose complète des vitrages et un temps de séchage de près d'un mois). En lien avec la direction de la sécurité diplomatique, l'opération de travaux sera redimensionnée au titre de l'exercice 2024 (passer de films anti-blast à des films opacifiants qui permettent une mise en œuvre plus rapide) ;
- les travaux de rénovation de la Représentation de la France auprès de l'OCDE rue O. Cruz à Paris, programmés à hauteur de 1,5 M€ en AE=CP, ont dû être repris et décalés dans le temps également, car les études ont engendré des travaux plus conséquents que prévu. Des mises en conformité incendie ou encore des faisabilités de création de surfaces complémentaires de bureaux n'ont pas été réalisées. La consommation au 31/12/2023 était de 450 k€ en AE=CP, consacrés au seul raccordement au chauffage urbain.

S'agissant de l'entretien lourd, la programmation était de 5,5 M€ en AE et 4,2 M€ en CP, pour une consommation de l'ordre de 3,2 M€ en AE et 2,8 M€ en CP. Ces écarts de consommation s'expliquent par :

- l'abandon du projet de bureaux modulaires prévus au Quai d'Orsay (1,25 M€ AE) ;
- le décalage calendaire des travaux sur les ascenseurs du bâtiment administratif au Quai d'Orsay (1 M€ AE) ;
- le décalage des opérations nantaises (955 k€ en AE), compte tenu des évolutions de la stratégie immobilière à prendre en compte (schéma pluriannuel d'administration centrale 2025-2030) suite à l'augmentation des effectifs et la circulaire de la Première Ministre relative à la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État (8 février 2023).

Les crédits consommés à hauteur de 1,7 M€ en AE et 1 M€ en CP après atténuation de dépense, ont permis entre autres, de financer en 2023 des opérations majeures d'amélioration du quotidien des agents en administration centrale telles que le remplacement des ascenseurs du bâtiment A du Quai d'Orsay (1,1 M€ en AE, 60 k€ en CP), ainsi que des ascenseurs des bâtiments Breil 4, 3 et 1 à Nantes (50 k€ AE=CP) ou bien encore la livraison de la salle Delamare, nouvel espace de convivialité sur le site du Quai d'Orsay (480 k€ AE, 360 k€ CP).

NUMÉRIQUE

	Consommation 2023	
	En M€	CP
Services bureautiques	0,3	0,6
Services infrastructures	0	0
Services applicatifs	2,3	2,7
Services mutualisés	0	0
TOTAL	2,6	3,4

Sur l'axe « services bureautiques », 303,95 k€ ont été engagés et 596,50 k€ consommés en CP. Ces dépenses d'investissement concernent les commandes bureautiques passées dans le cadre du développement du projet ITINEO.-

Les dépenses d'investissement s'élèvent 100,36 k€ en CP sur l'axe « services infrastructures ».–Celles-ci concernent le paiement de commandes engagées en 2022 relatives aux développements du projet ITINEO dans son versant sécurité des systèmes d'information.–

Enfin, l'axe « services applicatifs » concentre la majorité des dépenses d'investissement de la DNUM (2,34 M€ en AE et 2,75 M€ en CP). Environ 32 % des dépenses d'investissement sur cet axe concernent le projet TOP50 CROCUS (735 k€ en AE), et 27 % le projet TOP50 SAPHIR (630 k€ en AE). Notons par ailleurs que 15 % des dépenses concernent le projet PORHTAIL (345 k€ en AE) et 11 % le projet MODEPAC (260K).

ACTION

07 – Réseau diplomatique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Réseau diplomatique	459 499 667	294 100 388	753 600 055	459 499 667	285 362 552	744 862 219
	463 524 971	325 777 881	789 302 852	463 524 971	278 818 303	742 343 273

Les montants de l'exécution 2023 reportés infra sont corrigés des principales erreurs d'imputation budgétaire conformément au référentiel de programmation.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	459 499 667	463 524 971	459 499 667	463 524 971
Rémunérations d'activité	377 235 212	354 725 591	377 235 212	354 725 591
Cotisations et contributions sociales	80 081 498	104 590 891	80 081 498	104 590 891
Prestations sociales et allocations diverses	2 182 957	4 208 488	2 182 957	4 208 488
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	205 571 065	220 217 230	205 371 065	215 381 328
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	205 571 065	220 217 230	205 371 065	215 381 328
Titre 5 : Dépenses d'investissement	88 529 323	105 106 966	79 991 487	62 983 290
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	88 529 323	105 106 966	79 991 487	62 983 290
Titre 6 : Dépenses d'intervention		261 099		261 099
Transferts aux ménages		1 394		1 394
Transferts aux entreprises		2 500		2 500
Transferts aux autres collectivités		257 206		257 206
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		192 585		192 585
Prêts et avances		192 585		192 585
Total	753 600 055	789 302 852	744 862 219	742 343 273

L'année 2023 a vu une reprise d'activité des postes sur une année complète. Elle a aussi été caractérisée par la poursuite ou le surgissement de conflits, tensions ou crises, avec des répercussions immédiates sur nos ambassades et leurs services, sur le plan budgétaire : outre la guerre en Ukraine, les crises au Mali et au

Soudan survenues en 2022 et dont les effets se sont poursuivis, se sont ajoutés en particulier les crises au Niger, au Burkina Faso ainsi qu'en Israël et dans les Territoires palestiniens.

Les ressources extra-budgétaires ont progressé, retrouvant un rythme d'avant crise sanitaire et témoignant du regain d'activité des postes qui s'est accéléré en 2023.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DES AMBASSADES

Consommation en AE : 111,44 M€

Consommation en CP : 110,09 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Frais de représentation de la RP UNESCO	0,05	0,05	0,04	0,04
Fonctionnement courant	53,25	53,25	53,88	53,32
Frais de représentation à l'étranger	12,30	12,30	16,05	15,77
Voyages et missions statutaires départ de l'étranger	14,00	14,00	13,01	12,99
Formation linguistique	0,75	0,75	0,64	0,64
Gratification des stagiaires	1,20	1,20	1,08	1,06
Énergie et fluides postes	16,00	16,00	13,07	12,74
Téléphone et internet postes	7,20	7,20	5,69	5,57
Dépenses de structures à l'étranger hors Ministère des Affaires Étrangères	0,00	0,00	7,61	7,59
Contentieux et transactions sur contrats ADL	0,90	0,90	0,19	0,19
Attachés de coopération ultramarins	0,00	0,00	0,18	0,18
Total	105,65	105,65	111,44	110,09

L'activité des frais de représentation de la RP UNESCO couvre les dépenses de frais de représentation de la représentation permanente de la France auprès de l'UNESCO à Paris. La consommation de la RP-UNESCO s'établit en 2023 à 44 329 € en AE soit 94 % de la dotation du DRICE.

Avec une consommation de 53 876 455 € en AE et 53 316 678 € en CP, l'activité fonctionnement courant regroupe des dépenses de natures diverses (contrats, frais de tournées, valise diplomatique, achat de petits matériels, charges de copropriété...). La part des contrats (jardinage, nettoyage, entretien et maintenance technique notamment) est en augmentation (16,2 M€, contre 15,6 M€ en 2022 et 13,6 M€ en 2021) en raison de l'indexation des contrats sur les salaires minima, de la priorité donnée à l'entretien et à la maintenance des matériels techniques ainsi que des décisions d'externalisation. Les ambassades mènent une politique d'achats maîtrisée, fondée sur le principe de la remise en concurrence régulière et une négociation concertée avec les opérateurs.

Les dépenses de frais de tournées ont augmenté en 2023 (7,9 M€) par rapport à 2022 (7 M€) et 2021 (4,7 M€), confirmant là aussi la reprise de l'activité. Enfin, les « dépenses diverses » ont diminué en 2023 (12,5 M€), avec un niveau inférieur à 2022 (13,7 M€) et 2021 (14,4 M€), illustrant les efforts de rationalisation des achats et d'affectation plus précise des dépenses.

En 2023, la consommation de l'enveloppe de frais de représentation globale s'élève à 15 772 459 € en CP (16 050 949 € en AE), pour une dotation globale de 19,3 M€ (LFI : 12,3 M€ et FDC/ADP : 7 M€). La forte hausse par rapport à 2022 (13,5 M€) s'explique par l'augmentation du coût des denrées alimentaires dans tout le réseau et par la reprise complète de l'activité de représentation. Stable depuis plusieurs années,

l'enveloppe dédiée à cette activité a été augmentée de +10 %, de manière forfaitaire pour l'ensemble du réseau.

Le recours au mécénat sous forme de fonds de concours 01-1-3-240 « contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger », destiné à financer les réceptions de notre fête nationale, a connu un rebond, permettant ainsi le retour au format habituel du 14 juillet sur l'ensemble du réseau (alors que des restrictions s'appliquaient encore dans certains postes en 2022).

La ressource disponible des voyages et missions statutaires (LFI 2023) s'établit à 14 M€, pour une consommation totale de 13 007 775 € en AE et 12 986 943 € en CP pour la prise en charge des frais de voyages statutaires et de missions hors zone de compétence. Les crédits ont été consommés à hauteur de 93 % de l'enveloppe dédiée (contre seulement 88 % en 2022). La tarification des billets, tendanciellement à la hausse depuis la pandémie, constitue un point de vigilance, même si la stabilisation des prix semble se dessiner sur la durée désormais. Les voyages statutaires (congrés, ruptures d'établissement, participation à un concours) représentent plus de 66 % de cette consommation. Les missions et appels par ordre en France représentent 22 % des dépenses et les missions hors circonscription environ 12 %. Le montant de la dépense statutaire sur cette ligne peut varier sensiblement d'une année sur l'autre, selon l'ampleur des mutations et la composition familiale des agents.

La consommation 2023 de l'activité formation linguistique s'élève à 644 361 € en AE et en CP pour l'apprentissage de la langue du pays d'affectation par le personnel expatrié et le perfectionnement en français des agents de droit local, sur une enveloppe (LFI) de 750 000 € en AE et en CP. C'est une enveloppe nécessaire au maintien des compétences linguistiques, indispensables à l'activité des agents.

La ligne gratification des stagiaires concerne les gratifications versées aux étudiants qui effectuent un stage de plus de deux mois dans une ambassade. La consommation en 2023 de 1 056 194 € en CP (1 075 282 € en AE) sur une dotation (LFI) fixée à 1,2 M€ illustre le besoin important des stagiaires dans le fonctionnement des ambassades, sans pour autant que l'enveloppe ait été entièrement consommée.

Dotée à hauteur de 16 M€ (LFI), la consommation de la ligne énergie et fluides s'élève à 13 068 451 € en AE et 12 743 791 € en CP. Les dépenses d'énergie et fluides sont soumises aux aléas du change, à la fluctuation des prix du pétrole et du gaz, à la hausse des tarifs de l'électricité. La dépense avait augmenté de manière significative de près de 22,5 % entre 2019 (12 M€) et 2022 (14,7 M€). En 2023, la consommation énergétique a en revanche baissé de 13 % par rapport à 2022. Ces chiffres illustrent les effets de la politique d'économie énergétique (isolation des bâtiments, changement des éclairages notamment) malgré le renchérissement du coût de l'énergie. Les boucliers tarifaires adoptés par certains États, notamment en Europe de l'Ouest, ont pu également contenir ces dépenses.

La consommation de la ligne téléphonie et internet, dotée de 7,2 M€ (LFI), s'élève à 5 693 541 € en AE et 5 569 385 € en CP. Cette ligne reste soumise à des tensions, en raison du déploiement des outils de mobilité et de la nécessité de sécuriser et de renforcer les liaisons internet nécessaires au bon fonctionnement d'applications en ligne (Diplomatie, France Visa, Crocus) utilisant la dématérialisation des documents. Une stabilisation des dépenses est observée cette année (5,7 M€ en 2022, 5,9 M€ en 2020), ce qui atteste des efforts de maîtrise des coûts par les postes.

Créée en 2016 et dotée d'une provision de 900 000 € en LFI, l'activité contentieux et transactions sur contrats ADL supporte les dépenses relatives aux contentieux et transactions concernant les agents de droit local dans les postes, qui ne relèvent pas du domaine du titre 2. Par nature difficilement prévisible, la dépense en 2023 s'est élevée à 189 582 € en AE et en CP, stable par rapport à 2022 (198 983 €). Certains dossiers restent en cours d'instruction (en Turquie par exemple), dont les délais peuvent être parfois de plusieurs années.

Créée en 2016 et non dotée en LFI, l'activité attachés de coopération ultramarins correspond aux dépenses de fonctionnement des chargés de coopération des conseils régionaux de Martinique, de Guadeloupe, de la

Nouvelle Calédonie et de la Guyane affectés dans certaines ambassades. La dépense 2023 s'élève à 175 989 € en AE et en CP, sur des crédits du fonds de concours 01-01-3-982.

IMMOBILIER A L'ETRANGER

Consommation en AE : 44,74 M€

Consommation en CP : 44,55 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Locations à l'étranger	29,75	29,55	32,17	32,03
Entretien et maintenance à l'étranger	10,65	10,65	12,57	12,52
Total	40,40	40,20	44,74	44,55

405 contrats de location à l'étranger (associés à leurs charges connexes) ont été pris en charge par le ministère en 2023, dont 63 baux supérieurs à 18 k€ nouveaux ou bien renouvelés.

La programmation budgétaire 2023 pour les loyers à l'étranger était 29 M€ en AE et 28,8 M€ en CP, pour une consommation au 31/12/2023 de 32,2 M€ en AE et 32 M€ en CP, soit +3,1 M€ (+10,7 %) en AE et +3,2 M€ (+11 %) en CP. Cette surconsommation s'explique par :

- le taux de chancellerie de l'euro : entre la demande de dotation budgétaire et la consommation en année 2023, il a évolué défavorablement, impliquant des besoins budgétaires supplémentaires des postes pour couvrir leurs dépenses locatives ;
- les montants des loyers négociés par les postes : ces derniers ont dû tenir compte, dans le nouveau montant, de la prise en charge demandée par certains bailleurs d'un pourcentage d'inflation du pays hôte. Ces hausses, non anticipables, sont de l'ordre de 5 à 25 % ;
- des doubles loyers : ils ont dû être versés dans certains pays du fait de retards de travaux liés au contexte sécuritaire ou sanitaire (ex : Kiev, Tel-Aviv, Wuhan) ;
- l'augmentation significative des crédits alloués à la ligne budgétaire « entretien lourd à l'étranger » (+15 M€ en AE 2023) : celle-ci a entraîné une augmentation des demandes de relocalisation en prise à bail sur des sites temporaires pendant la durée des travaux.

En 2023, l'activité Entretien, maintenance à l'étranger bénéficie d'une dotation (LFI) fixée à 10 648 912 €, auxquels s'ajoutent les crédits issus de l'ADP 2-3-00447 pour un montant de 1 746 182 € en AE et 1 714 289 € en CP. Les dépenses exécutées sur cette ligne s'élèvent à 12 519 025 € en CP (12 571 354 € en AE), en hausse de 27 % par rapport à 2022 (9,9 M€) : elle a bénéficié d'un report de ressources lié à la baisse d'autres activités (énergie, déplacements). Le taux de consommation sur cette activité (101 %) demeure à un niveau élevé. L'entretien courant constitue une priorité afin d'éviter toute dégradation du bâti, ce qui évite de recourir par la suite à des opérations de rénovation plus lourdes et plus coûteuses pour le budget de l'État. Ces dépenses ont également permis de poursuivre les efforts d'amélioration des conditions de travail des personnels et d'hébergement dans les logements mis à disposition des agents dans certains postes.

INDEMNITES DE CHANGEMENT DE RESIDENCE

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
ICR et voyages statutaires départ de France	22,76	22,76	20,30	20,30

Les principaux facteurs affectant la consommation de l'activité Voyages statutaires de France vers l'Étranger, indemnité de résidence (ICR) et fret VI demeurent le nombre d'agents mutés, la composition de leur famille,

les pays d'affectation et l'évolution des coûts moyens du fret. La sous-consommation s'explique par la baisse non prévisible des mouvements de mutation en 2023 de près de 6 % par rapport à 2022, qui a permis d'atténuer la hausse du coût moyen des indemnités de changement de résidence, ainsi que par la diminution du nombre de compléments de 20 % sur les ICR.

La consommation se compose des frais de mutation des agents et plus précisément de :

- le versement d'une indemnité de changement de résidence calculée suivant les modalités du décret n° 86-416 soit 16 655 431 € (82 % de la dépense totale de l'activité) pour 1 891 mouvements contre 15 463 368 € (80 %) pour 2003 mouvements en 2022, soit une hausse de 1 192 063 €. Dans le prolongement des années 2021 et 2022, l'année 2023 a vu se poursuivre une moindre hausse du coût du fret aérien alors que le fret maritime a montré une légère diminution de ses tarifs. Le montant moyen de l'ICR versée est de 8 807 € en 2023 contre 7 720 € l'an passé. La nette hausse du montant moyen versé par ICR a été fortement atténuée par la baisse du nombre de mouvements (1891 en 2023, 2003 en 2022 contre 1940 en 2020 et 2015 en 2019). A la différence des années précédentes, moins de 15 % des agents mutés ont sollicité le versement des 20 % complémentaires de l'ICR.
- la prise en charge du voyage d'affectation France/Poste pour l'agent et ses ayants droit : 2 710 026 € (13 % de la dépense totale de l'activité) contre 2 895 714 € (15 %) en 2022 soit une légère baisse de 185 688 € (-9 %). L'importante anticipation des réservations a permis de maîtriser la hausse des tarifs aériens qui s'est poursuivie sur 2022 ;
- Le coût de la prise en charge du forfait du fret pour les VI (dans la limite de 150 kg) est en légère baisse : 935 920 € (5 %) contre 944 556 € en 2022.

SÉCURITÉ A L'ETRANGER

Consommation en AE : 35,39 M€

Consommation en CP : 34,02 M€

	LFI 2023		Consommation 2023		
	En M€	AE	CP	AE	CP
Gardiennage étranger (prestations récurrentes et ponctuelles)					
Sécurité passive des postes (fonctionnement)		6,00	6,00	8,68	7,33
Missions de renfort et missions d'audit de sécurité		5,10	5,10	4,55	4,54
Frais de déménagement des gendarmes		2,60	2,60	2,16	2,16
Total		34,76	34,76	35,39	34,02

Les dépenses de gardiennage à l'étranger prennent en compte le gardiennage des sites, ainsi que la protection des agents lors de leurs déplacements en dehors de nos emprises (trajets de et vers l'aéroport, rendez-vous extérieurs,...) dans les pays où les risques sont les plus importants. Il s'agit des pays identifiés comme des pays en crise (catégorie 1 de la doctrine de sécurité du MEAE) tels que la Libye, l'Irak, Haïti ou ceux sujets à une menace terroriste (catégorie 2).

La ligne consacrée au gardiennage est en constante augmentation depuis plusieurs années en raison de :

- facteurs structurels : les législations locales du travail qui prévoient des revalorisations annuelles obligatoires des salaires et entraînent une augmentation des masses salariales dont le coût constitue l'essentiel du prix prestation ; taux d'inflation engendrant une augmentation automatique du coût des services ;
- facteurs contextuels : l'augmentation des risques sur l'ensemble des secteurs géographiques ; la mise en place de dispositifs spéciaux et particulièrement renforcés des postes situés en catégorie 1 de la doctrine de sécurité ;
- facteurs de gestion : une politique d'externalisation (remplacement d'agents de sécurité ADL par des prestations de gardiennage, occasionnant un transfert de charge du titre 2 vers le titre 3) ; le regroupement des budgets de gardiennage des autres services ministériels sur le programme 105.

Dans le but de contenir la hausse des moyens budgétaires consacrés à ces prestations, des mesures de rationalisation et de mutualisation sont entreprises (remise en concurrence des entreprises locales, tous les cinq ans maximum, avec des entreprises locales ou le cas échéant des entreprises françaises de sécurité, ajustement au strict nécessaire des amplitudes horaires, etc.). La consommation 2023 par rapport à 2022 est en hausse de 7,4 %. Ce niveau d'augmentation est très proche de l'inflation mondiale annoncée à 6,9 % par le FMI.

Les dépenses de fonctionnement en sécurité passive des postes concernent les contrats de maintenance des installations (tunnels rayons X, vidéo-protection, dispositifs anti-intrusion) et les travaux de réparation ou de remplacement d'appareils. La mise en place progressive de nouveaux systèmes et installations de sûreté sur l'ensemble du réseau des postes à l'étranger nécessite d'en assurer le maintien en condition opérationnelle ainsi que la mise à niveau suivant les évolutions techniques.

La forte hausse de 11 % de 2022 à 2023 est liée :

- à la systématisation de la mise en place de contrats de maintenance pour l'ensemble des dispositifs nouvellement installés ou rénovés, afin de garantir un maintien en condition opérationnelle et d'assurer une meilleure sécurité des sites
- au niveau de complexité croissant des matériels installés (vidéo-surveillance, détection d'intrusion, contrôle d'accès, ...)
- à l'inflation ayant conduit à d'importantes hausses de prix dans les domaines des transports, des matières premières et des matériels électroniques

Les crédits affectés sur la ligne des missions de renfort et missions d'audit de sécurité financent essentiellement les missions de longue durée de gardes de sécurité (police et gendarmerie) affectés en mission de renfort dans les postes diplomatiques et consulaires particulièrement exposés. A ces missions de renfort s'ajoutent des missions d'audit. Ces missions de renfort temporaire dans les postes sont indispensables pour ajuster les dispositifs de sécurité face aux survenances de crises. Ainsi, l'année 2023 a connu un fort accroissement des missions de renfort déployées sur les théâtres d'Israël, d'Ukraine, du Burkina Faso et d'Haïti, ou en accompagnement de l'ouverture, en raison d'une décision présidentielle, d'un consulat à Mossoul (Irak).

Les frais de changement de résidence des gendarmes et de déplacements sont consécutifs à la mise à disposition du MEAE de sous-officiers de gendarmerie pour servir en qualité de gardes de sécurité dans les postes diplomatiques à l'étranger.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT DES AMBASSADES - INVESTISSEMENT

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Véhicules et gros matériel	3,00	3,00	3,36	3,36

Après le transfert en 2019 sur le P105 HT2 du parc automobile des autres ministères, la politique de renouvellement progressif du parc automobile des postes à l'étranger arrive à son terme. En effet, le parc automobile du réseau se stabilise autour de 1 500 véhicules environ, en 2023. Le remplacement des véhicules est systématiquement soumis à un examen de la rationalisation du parc de chaque ambassade et s'inscrit dans une logique de services publics éco-responsables par l'acquisition de véhicules « propres » autant que possible et quand cela apparaît pertinent au regard du contexte. La consommation sur cette ligne est de 3 356 894 € en AE en CP, pour une dotation en LFI de 3 M€, augmentée de 1,3 M€ en crédits ADP 2-3-00778.

IMMOBILIER A L'ETRANGER – ENTRETIEN LOURD

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Entretien lourd à l'étranger	56,66	50,16	69,62	46,16

La programmation 2023 de l'entretien lourd à l'étranger était de 66 M€ (78,9 M€ en incluant les reports d'AENE) et 51,8 M€ en CP. Cette programmation, supérieure aux crédits alloués au DRICE (53,8 M€ en AE et 47,6 M€ en CP), a été rendue possible grâce aux transferts et reports de crédits intervenus en cours de gestion (dont 11,2 M€ de reports d'AENE).

Au 31/12/2023, la consommation sur cette brique budgétaire était de 69,6 M€ en AE (+6,6 M€ de reports AENE, soit un solde d'AE de 1 M€) et 46,2 M€ en CP (soit un solde de 5,5 M€).

S'agissant des AE, ce léger écart dans la consommation des crédits est dû aux remontées de crédits des postes à l'étranger suite à la réception des travaux intervenue en fin de gestion. En effet, il s'agit des crédits sanctuarisés pour les aléas éventuels (entre 5 et 10 % du montant total d'une opération), qui n'ont pas été mobilisés.

S'agissant des CP, la tenue tardive (avril 2023) du comité de programmation des investissements immobiliers (CPII), organe ministériel chargé de valider la programmation immobilière annuelle, a conduit à retarder le lancement de certaines grosses opérations, décalant à 2024 la consommation d'une partie des CP. Ainsi l'opération à Dakar de création de 8 logements de type studios et 9 logements pour les gendarmes, initialement prévue au premier trimestre, a été décalée au dernier trimestre 2023. Seuls 500 k€, sur les 800 k€ programmés, ont pu être consommés.

Le décalage opérationnel, et *de facto* budgétaire, d'autres opérations s'expliquent par le rallongement du délai prévu pour les études préalables, décalant le lancement des travaux (ex : Lisbonne – Palais Dos Santos – restauration des façades intérieures et remplacement de certaines menuiseries : 362 k€ en AE et 127 k€ consommés sur les 3,3 M€ en AE et 1,3 M€ de CP prévus).

Ces travaux n'auraient pas pu être conduits en 2023 sans le déploiement continu de missions transverses, à savoir :

- l'avancement de la campagne amiante. La campagne amiante a permis la mise aux normes françaises du parc à l'étranger. En 2023, les diagnostics (dossiers techniques amiante - DTA) ont été effectués sur la quasi-totalité (96 %) du parc et le retrait des matériaux à risque est systématiquement effectué dans les meilleurs délais après mise en évidence ;
- la mise en place des contrôles périodiques et contrôles préalables aux travaux sont réalisés ou programmés ;
- le désamiantage complet est effectué dès lors que des opérations immobilières d'importance le permettent ;
- l'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite : Toutes les opérations de construction ou de relocalisation intègrent les impératifs d'accessibilité des locaux. Les mises en accessibilité des bâtiments représentent environ 5 % du nombre d'opérations annuelles (environ 400 k€). En 2023, 11 projets ont été menés, tels que la mise en accessibilité du consulat à Djeddah (40 k€), la création d'accès PMR pour la résidence à Stockholm (40 k€), la création de toilettes PMR à Istanbul (27,7 k€) ;
- la transition écologique. La politique immobilière intègre la transition écologique dans ses projets neufs et de gros entretien à travers :
 - le recours à une certification à un haut niveau de performance de manière systématique est toujours recherché dans les projets neufs (ambassades de Libreville et Doha) ;
 - des objectifs dans les rénovations lourdes avec des appels d'offres cibles de haute qualité environnementale sont intégrés systématiquement (isolation, amélioration des systèmes...) ;
 - la performance environnementale est recherchée en priorité pour les opérations annuelles.

Aussi, le développement des énergies renouvelables est une solution pour sécuriser l'alimentation électrique de certains postes exposés à des variations de réseau (coupures liées à l'infrastructure...) ou coupures intentionnelles ou accidentelles (zone sismique, de guerre...). Par exemple, l'ambassade de France à Canberra deviendra la première ambassade à énergie positive du réseau (projet de 2,8 M€, travaux débutés en juillet 2023).

SÉCURITÉ A L'ETRANGER

Consommation en AE : 40,89 M€

Consommation en CP : 20,32 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Sécurité passive des postes (investissement)	20,94	18,90	36,09	16,74
Véhicules blindés (achat, entretien et réparation)	5,33	5,33	4,80	3,58
Total	26,27	24,23	40,89	20,32

Les dépenses d'investissement pour la sécurité passive des postes sont relatives à la mise à niveau des dispositifs de sûreté en protection périmétrique, équipements et systèmes de sécurité passive ainsi qu'à l'accompagnement, pour leur volet sécuritaire, des opérations immobilières du MEAE. A partir de 2019 et jusqu'en 2020, des projets immobiliers structurants ont été imputés sur le CAS 723.

Les dernières opérations imputées sur le CAS 723 ont été lancées en 2022. De ce fait, les opérations nouvelles sont prises en charge par le Programme 105. Le niveau d'engagement présente une forte croissance et est en dépassement, alors que, du fait de la pluri-annualité des opérations et des engagements juridiques, la consommation de CP reste plus faible.

La forte consommation d'AE est liée à l'utilisation de 10 M€ positionnés sur tranche fonctionnelle les années précédentes et d'un abondement en fin d'année de 6,5 M€ en AE afin de démarrer des opérations lourdes de sécurisation des consulats généraux de France à Oran et Londres ainsi que de l'ambassade de France au Pakistan.

Par ailleurs, l'application Crocus (pour la gestion des dépenses à l'étranger) ayant imposé aux postes de solder leurs engagements juridiques en fin de gestion 2022, 4,4 M€ d'AE ont été reportés sur 2023.

Les principales opérations menées en 2023 sont les suivantes :

Pays	AE	CP
Burkina	6 067 922 €	2 864 863 €
Algérie	3 177 344 €	268 898 €
Guinée	3 042 066 €	81 526 €
Inde	2 115 007 €	915 259 €
Israël	1 354 038 €	747 284 €
Pakistan	1 347 367 €	60 238 €
Centrafrique	1 321 188 €	715 647 €
Cuba	1 312 776 €	19 322 €
Allemagne	1 232 055 €	689 339 €
Soudan	1 044 630 €	991 880 €

Les dépenses en matière de véhicules blindés ont concerné la maintenance du parc déployé dans les postes (près de 200 véhicules), la location pour certaines situations urgentes (Irak, Libye, Burkina) et les actions de formation des chauffeurs.

Comme pour la maintenance des installations de sécurité passive, l'extension du parc des véhicules blindés, notamment par l'intégration du parc des autres services ministériels (suite à la RREE) entraîne un accroissement des dépenses consacrées à leur entretien. De même la constitution d'un stock de pièces de rechange pour ces véhicules constitue une dépense essentielle pour le maintien en condition opérationnelle de ces véhicules.

En 2023, deux véhicules blindés ont été achetés par l'ambassade de France au Mali (411 k€), 1 minibus a été acquis à Haïti (113 k€) et un minibus a été commandé par l'ambassade de France en Irak (724 k€).

Une commande de 5 véhicules blindés a par ailleurs été passée (1,33 M€), ceux-ci seront livrés en début d'année 2025.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CAMPUS France (P185)	4 822 817	3 407 695			3 381 346	4 796 468
Transferts	4 822 817	3 407 695			3 381 346	4 796 468
IHEDN - Institut des hautes études de Défense nationale (P129)	409 041	615 809			407 440	381 591
Transferts	409 041	615 809			407 440	381 591
ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)	7 292	10 617			66 658	66 489
Transferts	7 292	10 617			66 658	66 489
Universités et assimilés (P150)					8 000	8 000
Transferts					8 000	8 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	15 000	15 000			6 814	6 814
Transferts	15 000	15 000			6 814	6 814
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)						848
Transferts						848
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile (P613)						14 256
Transferts						14 256
Total	5 254 149	4 049 121			3 870 258	5 274 467
Total des transferts	5 254 149	4 049 121			3 870 258	5 274 467

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.